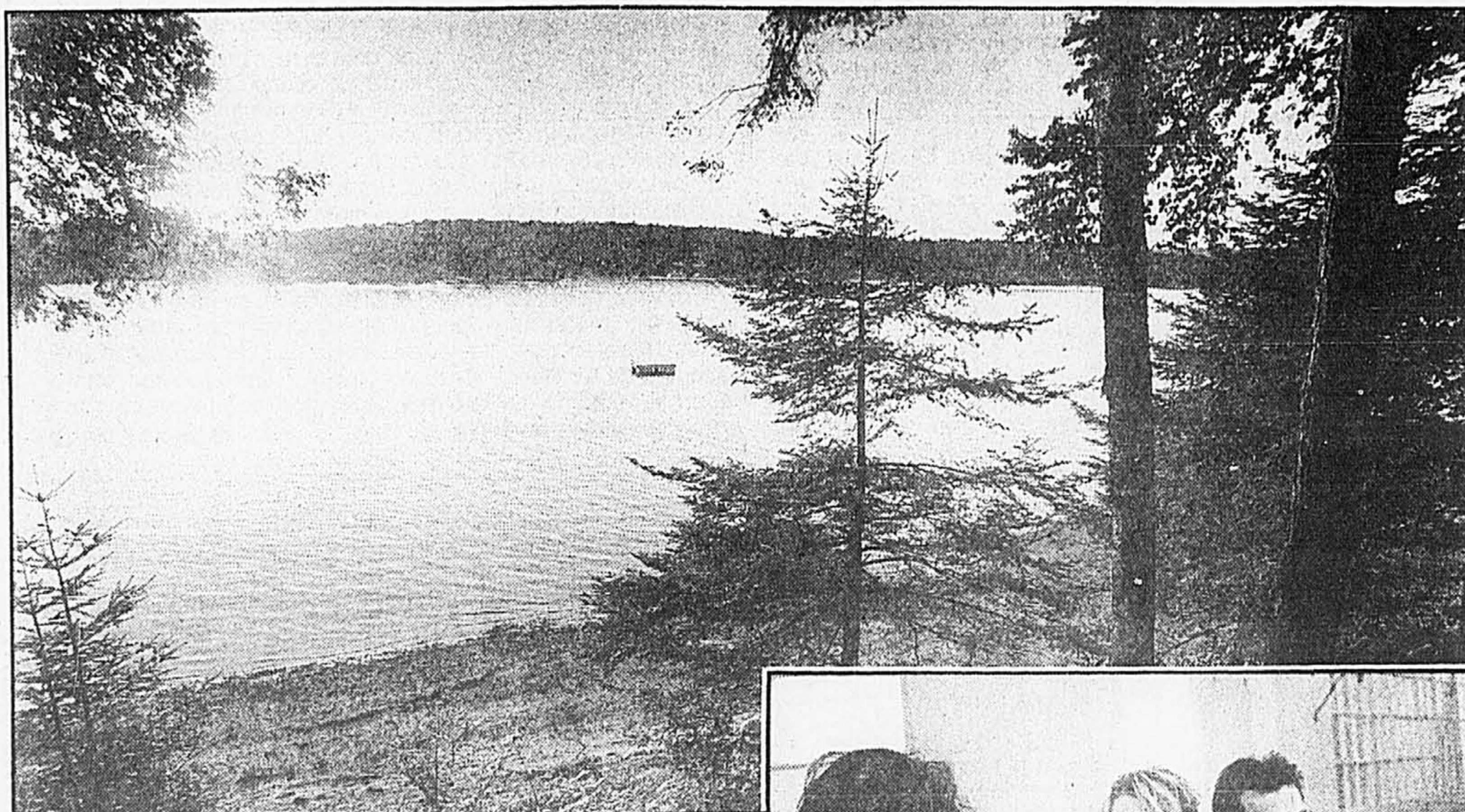


Le Lac... quoi?



Le Lac Meech est un vrai lac, avec des poissons et tout. Mais pour la drague, il y a mieux.

Vous y comprenez quelque chose, vous? Rassurez-vous, vous n'êtes pas seul!



PAUL ROY

Prise 1: ils sont assis au bar depuis une heure. De temps en temps, elle balaye la fumée et leurs regards se croisent.

Il ne l'a pas aperçue tout de suite. Mais là, il la voit très bien. Comment l'aborder?

Quoi lui dire?

« Lui demander du feu? Je ne fume pas... »

Tout à coup, une poussée d'adrénaline: il ouvre la bouche, que va-t-il trouver? Il l'ignore! Trop tard pour reculer: « Hum! Euh... Es-tu pour ou contre le Lac Meech? »

Prise 2: il est assis dans son auto. Seul. Le feu passe au vert. « Maudite Lac Meech! »

Fin.

Le Lac Meech vous donne-t-il la nausée? Abandonnez-vous la lecture d'un article à la seule vue de ces deux mots côte à côte? Au fait, êtes-vous toujours là?

Si vous n'y comprenez rien, au Lac Meech, rassurez-vous, vous êtes en bonne — et nombreuse — compagnie. Que diriez-vous de 19 millions de Canadiens (les trois quarts de la population selon les sondages)?

Pourtant, ce n'est pas si compliqué que ça. Bien sûr que des experts y perdent leur latin. Mais nous, commun des mortels, n'avons pas à débattre au *Point*, comme eux, du poids juridique de la *société distincte*.

En fait, pour commencer à suivre le débat, quelques informations de base suffisent.

Ce qu'il faut savoir

D'abord, le lac Meech, avant d'être un accord constitutionnel, est un vrai lac, avec des poissons et tout. Il est situé au Québec, dans le Parc de la Gatineau, au nord de Hull. La maison Wilson, une résidence appartenant au gouvernement fédéral, s'y trouve. La résidence d'été du premier ministre du Canada, elle, est située juste à côté, au lac Mousseau, autrefois appelé lac Harrington.

Le 30 avril 1987, Brian Mulroney avait réuni ses homologues, les premiers ministres des dix provinces, au lac Meech. Le but de la réunion: régler le cas du Québec, qui était « exclu » de la constitution canadienne depuis 1982.

Le moment était historique, tout le monde s'était mis dans la photo. Clic!

Rappel: le 20 mai 1980, il fait un grand soleil et les Québécois votent non à la souveraineté-association. Durant la campagne référendaire qui a précédé, Pierre Trudeau, premier ministre du Canada, a promis qu'un NON équivaldrait à un OUI à un Canada renouvelé comme le souhaitent les Québécois.

Or, pour renouveler le Canada, il faut rajouter sa constitution. Et comme elle est à Londres, il faut d'abord la rapatrier. Trudeau a déjà tenté l'expérience constitutionnelle, à Victoria, en 1971. Robert Bourassa, alors premier ministre du Québec, était venu à un cheveu de signer. Mais il ne l'avait pas fait, sur les conseils de ministres influents comme Claude Castonguay.

Dix ans plus tard, donc, nouvelle tentative de Trudeau. Cette fois, c'est René Lévesque

qui est premier ministre du Québec. C'est l'impasse. Qu'à cela ne tienne, Trudeau se passera désormais de l'accord du Québec. La constitution, et la Charte des droits qui l'accompagne, sont signées en 1982 par Trudeau et neuf de ses 10 homologues. Les représentants élus des 6,5 millions de Québécois — le quart de la population du Canada — sont exclus du processus.

Et la vie continue. Jusqu'en 1984 où, grâce à un appui massif du Québec, le conservateur Brian Mulroney est élu premier ministre du Canada. Il fait de la réconciliation nationale une de ses priorités.

René Lévesque est toujours au pouvoir au Québec. Soudain, il entrevoit le « beau risque ».

Mais le 2 décembre 1985, Robert Bourassa attrache le pouvoir au Parti québécois. C'est lui qui négociera l'adhésion du Québec à la constitution.

Il formule cinq conditions « minimales »:

■ le Québec doit être reconnu comme société distincte;

■ il doit détenir un droit de veto sur tout changement constitutionnel;

■ il doit pouvoir contrôler son immigration;

■ il doit pouvoir nommer ses juges (trois sur neuf) à la Cour suprême;

■ il doit pouvoir se retirer — avec pleine compensation — des programmes fédéraux institués dans ses champs de compétence.

Au Québec, on s'entend généralement pour dire de ces demandes qu'elles sont les plus faibles — beaucoup trop selon les nationalistes — qu'un gouvernement du Québec ait jamais formulées depuis la révolution tranquille.

Les négociations entre Ottawa et les provinces aboutissent le 30 avril 1987 au lac Meech. C'est oui. Les 11 premiers ministres s'entendent. Mulroney jubile: le Québec va réintégrer la constitution « dans l'honneur et l'enthousiasme ».

Filmon, McKenna et Wells

Mais ce n'est pas encore dans la poche. Les 11 premiers ministres doivent maintenant faire ratifier l'entente par leurs parlements respectifs.

Robert Bourassa est le premier à le faire, le 23 juin 1987. M. Mulroney et sept autres premiers ministres lui emboîtent le pas. Deux provinces, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, se laissent désirer.

Mais l'échéance est encore loin à cette époque. Elle a été fixée au 23 juin 1990, soit trois ans jour pour jour après la signature du Québec. Si, à cette date, l'accord n'est pas ratifié par les 11 parlements du pays, il tombera.

La situation se complique: Gary Filmon et Frank McKenna, premiers ministres des deux provinces retardataires, sont arrivés au pouvoir après la réunion du lac Meech. Ils ne ratifient pas de l'accord signé par leurs deux prédécesseurs. La situation de Filmon, au Manitoba, est encore plus délicate: à la tête d'un gouvernement minoritaire conservateur, les deux partis d'opposition à Winnipeg, le libéral et le néo-démocrate, s'opposent à l'accord.

Puis arrive le jugement de la Cour suprême de décembre 1988. Le plus haut tribunal du pays déclare inconstitutionnelles les dispositions de la loi 101 relatives à la langue d'affichage.

Robert Bourassa réagit en invoquant la clause *nonobstant* (ou clause dérogatoire) de la constitution de 1982 et adopte la loi 178, interdisant l'affichage extérieur bilingue. Le Canada anglais ne le prend pas et l'opposition à Meech grandit.

Non seulement le Manitoba et le Nouveau-Brunswick refusent-ils désormais de signer l'entente, Terre-Neuve se donne un nouveau premier ministre, Clyde Wells, qui menace de renier la signature de son prédécesseur Brian Peckford. Cette menace s'est précisée lors du discours du trône de la semaine dernière à St. John's.

Un symbole

On en est là. L'échéance du 23 juin approche et le Québec a été victime. Pour les autres, il représente un cadeau à une province qui n'en mérite pas. Plusieurs rangent dans leur opposition à Meech leurs frustrations à l'endroit du Québec, du bilinguisme et du fait français au Canada.

Pour les uns, il repère « l'injustice de 1982 », dont le Québec a été victime. Pour les autres, il représente un cadeau à une province qui n'en mérite pas. Plusieurs rangent dans leur opposition à Meech leurs frustrations à l'endroit du Québec, du bilinguisme et du fait français au Canada.

Dans la classe politique, on s'oppose à Meech pour diverses raisons. Certains, comme Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, lui reprochent de ne pas protéger suffisamment les minorités, les autochtones, les femmes, etc.

D'autres, comme Clyde Wells et le « revenant » Trudeau, partisans d'un gouvernement central fort, lui reprochent de démembrer le Canada. Jean Chrétien, candidat au leadership du Parti libéral du Canada est aussi de cet avis. Ses deux principaux adversaires dans la course libérale, Paul Martin et Sheila Copps, appuient Meech sans condition.

Mais l'accord trouve également ses adversaires au Québec. Chez une partie des Anglo-Québécois, bien sûr, mais aussi chez les nostalgiques de l'ère Trudeau et les partisans de Jean Chrétien, sans oublier Jacques Parizeau et le Parti québécois, qui préfèrent évidemment la souveraineté du Québec à tous les lacs du monde.

1 100 textes... plus un

Le Lac Meech sera-t-il ratifié? Les plus optimistes sont... pessimistes. Plusieurs croient que McKenna pourrait flancher. Quant à Filmon, s'il changeait d'idée, il devrait également convaincre l'opposition. Or, Sharon Carstairs, leader du Parti libéral manitobain, est une *trudeauiste* inconditionnelle.

Et Clyde Wells? Il a répété tant et plus qu'il ne signera pas Meech. Et si Terre-Neuve, avec ses 550 000 habitants, restait seule à s'opposer à la « réconciliation nationale », Wells avoue qu'il se sentirait dans ses petits souliers.

Mais il ne céderait pas. Plutôt, il réclamerait rien de moins qu'un référendum national.

On en est là, disions-nous. À trois mois de la date ultime pour la ratification de Meech, plusieurs le considèrent désormais comme mort. Certains s'en réjouissent, certains s'en inquiètent, d'autres s'en contrefichent.

Les journalistes, eux, s'en délectent. Depuis mai 1987, *La Presse* a publié 1 100 textes traitant du Lac Meech. En voici un de plus. Et, vous l'avez lu.



à... TERRE-NEUVE

L'armée américaine a étouffé le français

NDLR — Sans prétention scientifique, *La Presse* entreprend aujourd'hui de vérifier s'il est possible, pour un Québécois, de s'installer avec sa famille dans les autres provinces du Canada, tout en espérant garder un solide contact avec la culture française. Peut-on espérer trouver partout, à tout le moins, des services essentiels offerts dans notre langue maternelle? Sac au dos, notre reporter André Pépin traversera le pays au cours des prochaines semaines. Sur le vif, il racontera ses aventures et péripéties auprès de gens de la minorité francophone, aux quatre coins du pays.



ANDRÉ PÉPIN

envoyé spécial

La Presse à STEPHENVILLE, Terre-Neuve

L' argent et l'armée américaine n'auront mis que 20 ans pour étrangler et tuer toute vie française à Stephenville, une petite ville de la côte ouest qui constituait encore, au début du siècle, une petite « capitale » de la francophonie terre-neuvienne.

« En 1924, Stephenville comptait 450 habitants, tous francophones. Il n'y avait qu'une seule famille anglophone, les Hunt », explique M. Stan White, 76 ans, un vieux chène qui bâche encore tous les jours, dans une forêt située près de l'hôtel qu'il a dirigé une partie de sa vie pour ensuite en confier la garde à son fils.

Un homme solitaire qui connaît l'histoire et ne se fait pas d'illusion sur la francophonie locale.

Le vieux est cependant tout fier de me parler en français. Il est l'un des rares habitants de la petite ville qui peut encore tenir une conversation dans cette langue.

White = LeBlanc

Avant d'utiliser un mot difficile, il jongle un instant, comme quelqu'un qui cherche dans sa mémoire une vieille chanson réservée au temps des Fêtes. Il sourit et s'exprime avec cet accent mélodieux, si attachant, de la lointaine Acadie.

Il compte parmi les nombreux Terre-neuviens d'origine francophone qui ont abandonné leur nom de famille. M. White, c'est en fait M. LeBlanc, dont l'ancêtre est venu de la Nouvelle-Ecosse, au siècle dernier, pour faire la pêche sur les côtes.

« Mon père et mon grand-père étaient déjà des White. C'était plus facile à écrire. N'avions pas d'instruction, alors avions accepté le changement (de nom). » Il insiste également longuement sur le fait que les premiers venus étaient pauvres, si pauvres qu'ils se « donnaient » littéralement aux commerçants.

« Donnions le poisson mais retirions pas d'argent. Je parle de mes ancêtres qui prenaient de la nourriture en échange de la pêche. »

C'est encore cette histoire de pauvreté qui a tué la langue française depuis le début du siècle. Les entreprises de pâte et papier sont venues. Elles ont fourni de l'emploi. Puis, en 1942, miracle pour la population locale: l'armée américaine est venue y installer une base. Un vrai boom démographique. Enfin, ce fut l'essor économique, un avenir prometteur pour les jeunes.

L'anglais au travail

Mais il fallait parler anglais au travail, partout, pour réus-

sir dans cette nouvelle aventure.

Lorsque l'armée américaine a plié bagage, en 1966, la culture française était morte...

Le vieux, lui, parle encore français, mais seulement sur demande. Puis il le fait avec plaisir, comme s'il se sentait riche d'un trésor unique. Exactement comme mon grand-père Albert Soulard aimait jadis que nous insistions pour qu'il chante *Belle rose du printemps*, lors de nos grandes réunions familiales à Sainte-Cécile, dans le comté de Nicolet. Il était le seul à connaître le très vieux folklore.

Stan White aussi est seul. Son fils ne parle pas un mot de français. Personne non plus dans la ville. Pas même au petit aéroport, pourtant placardé d'affiches bilingues venues d'Ottawa, du ministère des Transports.

Le dernier job offert à un francophone l'a été par le ministère fédéral de l'Emploi qui est bien forcé de faire appel à du personnel bilingue pour son centre local.

Stephenville est pourtant un chef-lieu de la petite communauté francophone qui vit le long de la péninsule de Port-au-Port. Là, il y en a encore qui veulent que leurs enfants soient éduqués en français. Des professeurs s'acharnent, les parents insistent, surtout à la maison, pour que soit conservé l'héritage.

Les associations

Mais c'est à Stephenville que les associations de francophones sont les plus nombreuses. La Fédération des francophones hors Québec ont pignon sur rue. C'est plus facile que dans les petits villages de la côte, explique Velma Félix qui, tous les matins, part de Cap Saint-Georges pour se rendre à Stephenville.

Des Velma Félix, il y en a quelque 2500 qui se battent pour obtenir des écoles. Ils viennent tout juste d'en obtenir une du gouvernement provincial pour la communauté de Grand-Terre.

Une victoire si importante que tout le monde en parle sur la côte. « Au Québec, ce ne serait rien. Mais ici, c'est une grande victoire », me dit Velma Félix.

Cette poignée de francophones de la côte n'ont pas la force de l'armée américaine...



Les jeunes, à Terre-Neuve, ne parlent plus le français.

Éditorial

La Cour suprême et les commissions scolaires

Les jugements de la Cour suprême provoquent généralement plus de débats qu'ils n'en règlent. Celui que le plus haut tribunal du pays vient de rendre en statuant que les francophones d'Edmonton, en Alberta, avaient le droit de contrôler et de gérer leurs écoles, là où le nombre le justifie, n'échappera pas à la règle.

Le président de la Fédération des francophones hors Québec l'a bien compris, lorsqu'il s'est écrié que le jugement rendu jeudi allait enrichir les avocats à moins que le gouvernement fédéral et les provinces ne s'entendent pour enlever de l'article 23 de la Charte canadienne des droits les mots là où le nombre le justifie.

De même, que les commissions scolaires francophones se multiplient ou non en Ontario, en Alberta ou au Manitoba, comme le laissent entrevoir les réactions au jugement de la Cour suprême, il en faudra davantage pour sauvegarder la langue française à l'ouest du pays. Pour qu'une langue survive, il faut qu'il y ait la possibilité de créer un milieu naturel permettant à une communauté de s'en servir au travail et dans la vie de tous les jours. Ce qui, dans la majeure partie du pays, est impossible.

Pour le Québec toutefois, le jugement est intéressant puisqu'il permet au gouvernement de relancer toute la polémique sur l'école confessionnelle. On sait que selon l'article 93 de la constitution, seules des commissions scolaires confessionnelles pourraient exister sur le territoire québécois. En 1867, à l'époque où la langue était gardienne de la foi, un tel article se défendait sans doute. En effet, qui disait francophone disait presque automatiquement catholique. On comptait sur les doigts d'une seule main le nombre d'huguenots ou de francophones qui osaient s'avouer non pratiquants. Par ailleurs, qui disait anglophone disait protestant et le nombre d'Irlandais catholiques était alors relativement minime.

Aujourd'hui, cet archaïsme ne se défend plus. Ce qui incite le ministre de la Justice, Gil Rémillard, à relancer l'idée de revoir au plus tôt cet article qui n'a plus rien à faire dans la Constitution. Jusqu'ici, non seulement des groupuscules catholiques intégristes comme le Mouvement scolaire confessionnel se sont opposés à la division du réseau scolaire québécois selon des critères linguistiques, mais la communauté anglophone également, voyant dans l'école protestante une voie pour protéger son patrimoine.

Depuis le jugement de jeudi, toutefois, Alliance Québec a changé son fusil d'épaule et son président, Bob Keaton, indi-

quait hier que puisque les minorités sont maintenant assurées de contrôler leurs institutions, à condition d'être en nombre suffisant, les anglophones du Québec auront beaucoup moins de réticence à ce que Québec mette en application son projet de loi 137 sur les commissions scolaires linguistiques.

On sait qu'au Bureau des écoles protestantes du grand Montréal, par exemple, la proportion d'élèves francophones atteint maintenant presque 50 p. cent. Il semble aberrant de ne pas pouvoir permettre aux enfants d'un même quartier, parlant la même langue, de partager la même école. La question de savoir si oui ou non on doit permettre l'enseignement religieux confessionnel durant les heures de classe n'a rien à voir avec la structure scolaire. Pas plus qu'on a besoin d'une commission scolaire séparée pour décider si oui ou non on y enseignera le chant ou le piano à ceux qui le désirent!

Une autre conséquence de ce jugement c'est de rappeler que le ministre Gil Rémillard jongle depuis quelque temps avec l'idée d'un Code des minorités. Bien étoffé, ce projet qui satisferait à la fois les francophones hors Québec et les anglophones d'ici, représenterait peut-être une bouée de sauvetage pour l'accord du lac Meech. Mais accord du lac Meech ou non, on n'a pas fini de parler du problème des minorités à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec.

Pierre VENNAT

Alerte rouge!

Cette fois, si le Canada anglais ne comprend pas, on peut s'attendre à tout. Au pire ou au mieux, selon le point de vue où on se situe.

Pour le ministre Claude Ryan, le moment est venu de tirer les choses au clair: si l'hostilité envers le Québec continuait à se développer, «il faudrait à n'en point douter que nous nous interrogerions de manière décisive sur notre place dans ce pays».

L'inflation verbale ou la démagogie n'ont jamais été le propre de Claude Ryan. Sauf, peut-être lors de réunions partisans durant son éphémère carrière comme chef du Parti libéral. Plus particulièrement pendant l'éprouvante campagne référendaire qui a mis à rude épreuve les nerfs et l'équilibre émotif de plus d'un intellectuel québécois.

Mais depuis qu'il se cantonne dans des fonctions ministérielles convenant nettement mieux à sa personnalité, M. Ryan est redevenu lui-même. Un point de référence obligatoire pour tous les Québécois qui réfléchissent. Même, et peut-être surtout, pour ceux qui ne partagent pas ses options. Exactement comme dans le temps où il dirigeait Le Devoir.

Quand Claude Ryan se donne la peine de lire une longue déclaration écrite, à l'Assemblée nationale, sur un sujet qui lui tient à cœur, tout le monde a intérêt à l'écouter attentivement. Il s'agit généralement d'un jalon important dans le cheminement de sa pensée et de notre réflexion collective.

C'est ce qu'a fait le ministre cette semaine à Québec. Tous les médias ont souligné sa sévère mise en garde au Canada anglais contre la prolifération des gestes d'hostilité à l'endroit des francophones.

Mais ce n'est pas là son message le plus important. Sur ce point précis, il subordonne, en effet, son éventuelle remise en question du fédéralisme actuel à la démonstration irréfutable du rejet du fait français par une majorité de Canadiens anglais. Ce n'est pas demain la veille qu'on pourra en venir à une telle démonstration statistique.

C'est sur la ratification de l'accord du lac Meech et le caractère intangible de la clause «nonobstant» que l'ancien président du Comité du Non se montre le plus intraitable. Et c'est là que le Canada anglais est le plus susceptible de se faire prendre en défaut. M. Ryan n'a pas encore viré casaque et continue d'affirmer sa fierté d'être Canadien.

On aurait cependant tort de se fier là-dessus pour minimiser son courage et sa capacité de se remettre en question. Quand Claude Ryan en a ras le bol, c'est le moment de sonner l'alerte rouge.

Pierre GRAVEL

Le refus de la peur

L'assassinat de deux jeunes femmes cette semaine dans une boutique de la rue Laurier à Montréal a suscité un vent d'indignation. Spontanément, les Montréalaises et les Montréalais ont pensé au drame de Polytechnique. Encore une fois des femmes, a-t-on dit.

Il est vrai que la violence envers les femmes, et pas seulement les assassinats crapuleux, a créé un sentiment d'insécurité et de peur chez un très grand nombre de femmes, qui s'est intensifié depuis la tuerie de Poly.

Pourtant, ce n'est pas le degré de violence qui a changé, mais bien plus l'attitude de la société face à cette violence. Sans vouloir banaliser des drames horribles derrière un barrage de statistiques, les données sur les meurtres ne révèlent pas l'existence d'une flambée de crimes contre les femmes. Il n'y a pas, depuis dix ans, d'augmentation des meurtres de femmes: il n'y a pas plus de victimes innocentes de meurtres chez les femmes que chez les hommes.

Par contre, dans les deux tiers des cas, les femmes sont assassinées par des proches, maris, concubins, amants, parents. Cela rappelle encore une fois que la violence envers les femmes se déroule d'abord à la maison, bien plus que dans la rue.

Sur le plan quantitatif, femmes et hommes sont peut-être égaux à ce chapitre. Mais il y a une différence fondamentale: ce sont surtout les hommes qui assassinent. Jamais un drame comme celui de la rue Laurier ne mettra en présence une femme assassin et un homme victime innocente. Claire Samson et Danielle Laplante ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes. C'est pourquoi les meurtres horribles comme ceux-là soulèvent un vent d'indignation face à cette violence à sens unique. C'est pourquoi aussi tant de femmes s'identifient à ces victimes.

Par ailleurs, il est vrai que de très nombreuses femmes ont peur, ne se sentent plus en sécurité, surtout dans les grandes villes. Est-ce parce que la violence a augmenté, ou plutôt parce que les femmes ont changé?

Les femmes ont toujours eu peur, ont toujours dû apprendre la prudence face à ce qui les menaçait. Pendant longtemps, elles ont accepté cette peur comme normale, un ingrédient de la réalité féminine avec lequel il fallait apprendre à vivre et dont on ne parlait pas. Plus maintenant. Elles expriment leur peur et surtout, ne l'acceptent plus. Le fatalisme a été remplacé par la rage et la volonté de réagir.

On l'a vu, par exemple, à des élan de solidarité comme la vigile, jeudi soir, devant la boutique où sont mortes les deux jeunes femmes.

Alain DUBUC



DROITS RESERVES

Craignant de se faire « passer un Québec », Wells se fait rabrouer par Mulroney

MARCEL ADAM

Pierre Trudeau s'était mis à dos la plupart des premiers ministres provinciaux par sa façon hautaine et arrogante de traiter avec eux.



Mais à ma connaissance il ne s'est jamais livré à une attaque personnelle aussi cinglante que celle à laquelle a eu droit cette semaine le premier ministre terre-neuvien de la part du premier ministre canadien.

Quelques jours plus tôt, flairant que quelque chose se tramait dans son dos à la suite de déclarations de plusieurs politiciens à l'effet que des pourparlers se poursuivaient pour sauver l'Accord Meech, Clyde Wells avait fait comprendre qu'il n'était pas dupe en disant innocemment qu'il ne pouvait y avoir de négociations formelles pour briser l'impasse puisque ni lui ni ses conseillers n'ont été mis dans le coup, et qu'Ottawa ne saurait agir « dans son dos ».

Interrogé sur cette déclaration, Brian Mulroney a perdu toute retenue.

Pour lui dire sur un ton coupant que ce n'est pas de ses affaires s'il décide de parler à un autre premier ministre et dans quelles circonstances, qu'il n'a pas d'excuses à lui offrir ni d'explications à lui donner.

« S'il veut collaborer avec nous, tant mieux. Mais lorsqu'il essaie de donner des directives au premier ministre du Canada et au gouvernement fédéral et de limiter notre champ d'action,

qu'il se mêle de ses oignons. Je vais procéder de la manière que l'intérêt national me le dicte. Je n'ai pas besoin qu'il me donne des conseils là-dessus. »

Je n'ai pas souvenir que Pierre Trudeau, à son plus arrogant, se soit jamais adressé sur ce ton à un premier ministre provincial. Il pouvait être très mordant, voire même choquant dans sa manière d'avoir raison de ses homologues provinciaux, mais jamais ses attaques ne prenaient un ton personnel aussi insultant. Pas plus à l'endroit de René Lévesque qu'à l'égard du prédécesseur de Clyde Wells, Brian Peckford, qui ne cachait pas sa détestation de Trudeau.

Le premier ministre Wells a fait preuve de plus de dignité dans sa réaction à cette rebuffade publique. Refusant de se laisser entraîner dans une querelle personnelle avec le premier ministre du pays, il lui a rappelé poliment que vouloir être associé aux pourparlers constitutionnels de ses homologues c'est justement s'occuper de ses affaires, qui sont celles des habitants de Terre-Neuve. Et de déplorer avec raison que ce genre de remarque, inconvenant de la part du titulaire de cette fonction, dégrade le processus constitutionnel.

Clyde Wells n'est pas l'homme le plus aimable qui soit. La force et la froide logique de son argumentation, son inflexibilité et sa superbe en font dans cette faune un être à part et spontanément antipathique malgré son impeccable courtoisie.

Il saute aux yeux qu'il existe une inimitié personnelle et profonde entre lui et Mulroney. Elle a éclaté au grand jour lors de leur échange sur Meech, l'autisme dernier, pendant la Conférence des premiers ministres sur l'économie. Après avoir fait

une critique sévère de Meech, il s'était fait remettre à sa place sans ménagement, devant les caméras de la télévision, par le premier ministre Mulroney.

Ce dernier s'était alors comporté exactement comme il avait reproché à Trudeau de se comporter avec ses homologues provinciaux. Et il allait comme lui se faire ennemi juré de l'homme qu'il avait publiquement humilié.

Le ton particulièrement choquant utilisé cette semaine par Mulroney à l'endroit de Wells est difficile à justifier quand on lit les remarques formulées en termes sereins, auxquelles prétend répondre Mulroney. Mais on comprend mieux sa colère quand on se rappelle que samedi dernier Clyde Wells a malicieusement confronté Brian Mulroney avec ses écrits passés pour lui suggérer qu'il pourrait résoudre la crise actuelle s'il suivait ce qu'il proposait lui-même dans son livre intitulé *Where I Stand*.

Dans cet ouvrage publié en 1983, avant la campagne qui allait le conduire à la tête du Parti conservateur, M. Mulroney disait que le pays se porterait mieux si les discussions constitutionnelles se faisaient en public plutôt qu'à huis clos. Et M. Wells, impitoyable, de lui rappeler ce passage qui le juge aujourd'hui et où il dit que « la preuve d'un grand leadership se fait quand on réussit à harmoniser différents points de vue, grâce à une déclaration éloquent et réfléchi rappelant les grands objectifs de la nation. »

Les observateurs ont conclu de la violente réaction de Mulroney que le gouvernement fé-

déral avait effectivement l'intention d'isoler Terre-Neuve des deux autres provinces réfractaires à l'Accord Meech. Cela afin d'obliger Clyde Wells à être logique avec son affirmation qu'une seule province (il pensait alors au Québec) ne pouvait faire échec à une réforme voulue par tous les autres gouvernements.

Pour ma part j'avais constaté au début du mois, lors du colloque des amis du Lac Meech, à Winnipeg, qu'il y avait effectivement une stratégie consistant à isoler Clyde Wells.

Il y a neuf ans, c'est le Québec qui était tenu à l'écart des tractations entre le fédéral et les neuf autres provinces en vue d'en arriver à son insu à un compromis acceptable à tous, sauf à lui. La raison — ou le prétexte — invoqué était à l'effet que le Québec, à cause de son inflexibilité idéologique, devait être mis à l'écart afin de briser l'impasse.

Or voici qu'aujourd'hui Terre-Neuve a pris la place du Québec et que celui-ci est associé à l'opération de coulisse destinée à isoler cette province pour mieux la soumettre (car cette fois-ci l'accord ne pourrait être enclenché sans l'unanimité).

Le ne porte pas de jugement moral sur la participation du Québec à une opération du genre de celle dont il avait lui-même fait les frais en 1981.

Je fais ce parallèle simplement pour montrer que l'Histoire se livre parfois à d'ironiques retours des choses.

Opinions

Le printemps des ordinateurs

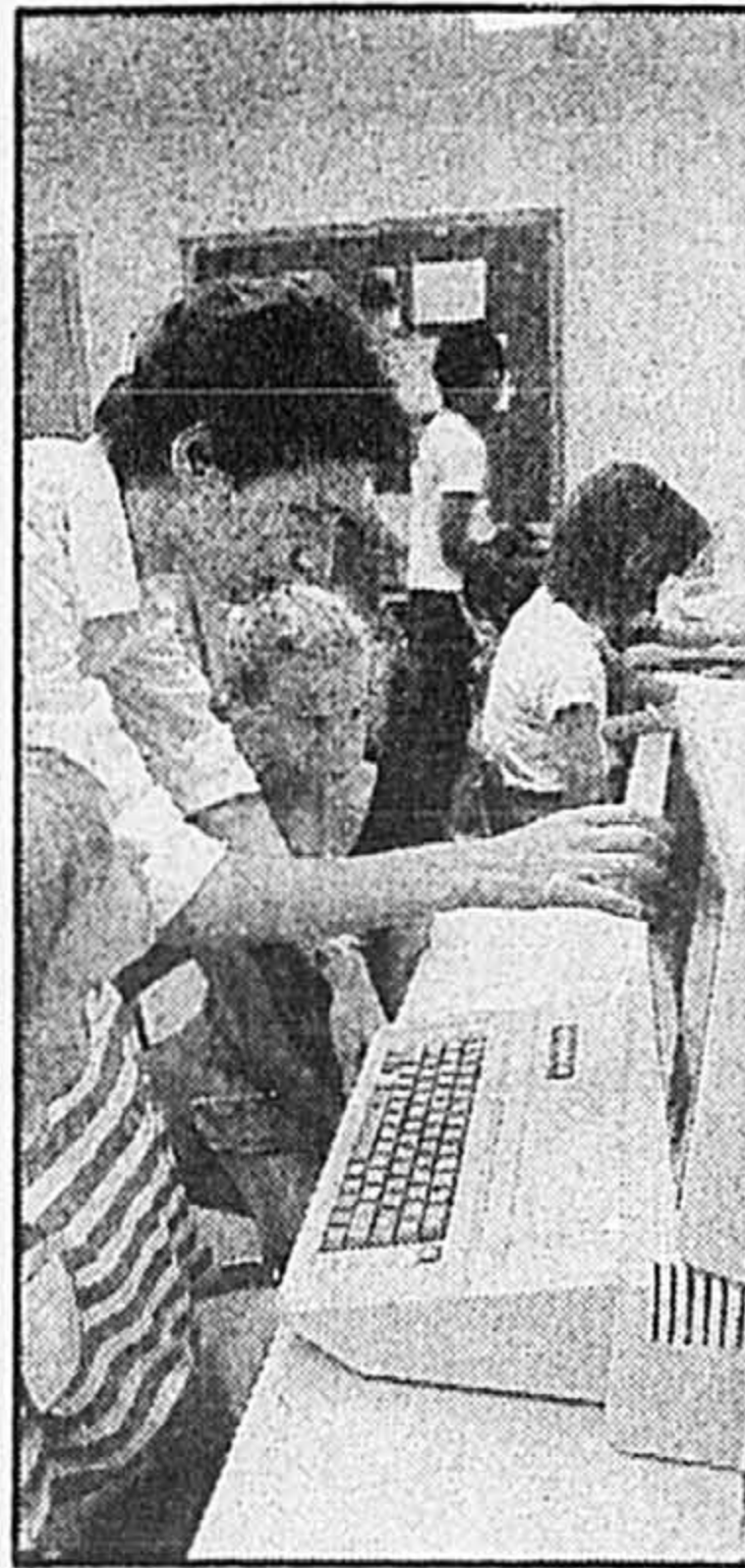
JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

Une heure d'écran, une heure de cosmos! Les premiers beaux jours du printemps donnent tout leur sens à cette maxime pour les temps post-modernes. L'écran cathodique, telle est, telle sera de plus en plus la forme nouvelle de la contrainte liée au travail. Par une journée grise et froide de janvier, l'écran, qu'il soit vert, jaune, comme le mien en ce moment, ou coloré, comment celui de la télévision, peut donner l'illusion de la vie: des formes s'y meuvent, il en sort une vague lumière; mais quand arrivent les premières corneilles, quand on éprouve le besoin d'ouvrir les fenêtres pour laisser entrer l'air enivrant, quand... (il est difficile de continuer sur ce ton sans sombrer dans les clichés les plus fades, les moins printaniers). Au printemps donc, il n'y a plus de doute possible: la mort est dans l'écran, la vraie vie est ailleurs. Les chats le comprennent bien avant nous; ils savent toujours où se percher pour savourer sans réserve les premiers moments enchanteresses. Soit dit en passant, les chats s'intéressent à tout ce qui vit, à tout ce qui bouge, et je n'ai jamais vu un chat, ni un chien d'ailleurs, manifester la moindre curiosité pour ce qui se passe dans un écran cathodique.

Ce qui m'amène à parler des sources printanières d'inspiration de George Boole, celui qui a fait les découvertes les plus importantes sur la longue route qui devait conduire à l'ordinateur. Mon but n'est pas de trouver tous les prétextes pour parler du printemps, mais de montrer que le sens cosmique, et le sens de la poésie qui le prolonge tout naturellement, étaient au cœur de la culture de celui à qui nous devons la logique des ordinateurs.

Et, oui, non... Tous les écoliers, en principe, ont entendu parler de ces portes logiques et peut-être un professeur a-t-il osé leur dire qu'elles proviennent d'un grand système logico-mathématique élaboré au milieu du XIX^e par un certain George Boole, qui fut longtemps instituteur à Lincoln, sa ville natale, avant d'accéder à un poste de professeur d'université.

On découvrira, au début du XX^e siècle, que ces portes logiques ont la même structure que des interrupteurs de circuit électrique. Fai-



tes passer le courant dans des circuits organisés comme les raisonnements de Boole et vous avez une machine pensante, si l'on peut dire. A la suite de Leibniz, qui avait ouvert la voie dans ce domaine comme dans tant d'autres, Boole se proposait de construire un système éliminant toutes les causes subjectives d'erreur, conduisant à la vérité de façon automatique.

Mais où est le printemps dans cette objectivité insensible aux saisons de l'âme? Comme la quasi totalité des grands génies à qui nous devons les machines et les institutions qui font notre fierté, Boole appartenait à un milieu culturel où nul ne pensait qu'une spécialisation étroite et hâtive est le meilleur chemin vers les grandes découvertes et le bonheur personnel.

Si bien qu'à l'âge de treize ans, il savait assez le grec ancien pour oser traduire en anglais son poème préféré: le printemps de Méléagre, poète grec né au deuxième siècle avant Jésus-Christ, dans l'île de Cos, où Hippocrate fonda la médecine rationnelle.

L'hiver venteux loin de notre aire a disparu;

(...) La terre sombre lentement s'est recouverte d'herbe;

(...) Si donc dans les forêts la joie vient au feuillage

et si la terre fleurit;

Si sifflent les bergers, si s'ébattent

*les laineux troupeaux,
Si les matelots
naviguent, si Dynonysos
mènent les coeurs,
Si chantent les êtres ailés,
si travaillent les abeilles,
Ne doit-il pas aussi au printemps,
le poète, bien chanter?*

Cette traduction française — il s'agit d'un extrait — a été faite un siècle après celle de Boole, par un autre génie, qui se passionnait pour les mathématiques, le grec ancien, la philosophie et la poésie: Simone Weil. La traduction de Boole a ceci de particulier qu'elle a déclenché une controverse mémorable dans la paisible ville de Lincoln, laquelle devait compter au maximum vingt mille habitants au milieu du siècle dernier. L'équivalent de Joliette il y a trente ans.

Le journal local a publié la traduction du jeune Boole. Tollé chez les lettrés et les snobs! Imposture, s'écrièrent-ils! Il est impossible qu'un jeune homme de treize ans, fils de cordonnier par surcroît, ait traduit si convenablement une oeuvre aussi difficile. Il s'en est suivi un véritable débat sur la fonte de

Les chats s'intéressent à tout ce qui vit, à tout ce qui bouge, et je n'ai jamais vu un chat, ni un chien d'ailleurs, manifester la moindre curiosité pour ce qui se passe dans un écran cathodique.

la glace du lac Meech. Il se trouve que le jeune Boole avait de puissants défenseurs dans la plus haute aristocratie, ceux-là même qui, ayant deviné son génie, lui avait donné accès à leurs bibliothèques et à de bons maîtres. Le peuple et l'aristocratie se trouvaient ainsi ligüés contre les bourgeois instruits. Les esprits s'échauffèrent, la querelle dura un an, et elle durerait peut-être encore si le directeur du journal n'avait un jour décidé d'y mettre un terme en annonçant qu'il ne publierait plus de lettres sur le sujet.

Et de dire que George Boole n'avait pas son jus d'orange tous les matins, qu'il n'avait regardé ni Sesame Street, ni Passe-Partout, qu'à son époque les maisons étaient mal chauffées et que l'espérance de vie n'était que de trente ou quarante ans! Dans les écoles, on était encore à l'âge du par coeur et de la discipline. Un bon

psychologue aurait sans doute plaint sincèrement ce jeune homme timide d'avoir été victime de tant de cruelles atteintes à sa spontanéité créatrice. Il n'était sûrement pas toujours bien dans sa peau. D'autres cependant se demanderont si les plus grands de nos contemporains sont à la hauteur des fils de cordonnier qui ont permis le progrès dont nous jouissons. Il y a lieu en tout cas de s'inquiéter à l'idée qu'on élève les enfants dans le culte des jouets appelés ordinateur plutôt que dans la vénération du petit Boole qui les a rendus possibles. Car pour bien utiliser les ordinateurs, il faudra encore plus de culture qu'il n'en a fallu à Boole pour en concevoir le principe.

Je me garderais bien de vouloir faire ici l'éloge du grec ancien comme moyen d'éveiller l'intelligence. La réforme de l'éducation nous a enfin permis de nous débarrasser de cette antiquité. Le débat sur cette question est clos. Notre révolution culturelle à cet égard a été plus radicale que celle des Chinois. Du grec ancien, il ne reste plus une trace dans nos écoles. À l'intention des admirateurs de l'écran cathodique, je rappellerai cependant que les quatre plus grands personnages sur la route de l'ordinateur, Pascal, Leibniz, Boole et au vingtième siècle Von Neuman, furent des enfants prodiges pour ce qui est du grec ancien. Hasard peut-être, mais il me paraît plus juste de voir un lien entre le génie de la langue grecque et la structure de la pensée qui comprend le monde par l'intermédiaire des nombres et de signes algébriques. L'allemand, le français, le japonais ou le chinois ont peut-être les mêmes vertus. Il se trouve que celles du grec ont été mises à l'épreuve en Occident. Je note aussi que plusieurs grands écrivains français contemporains, Paul Valéry et Marguerite Yourcenar notamment, étaient aussi d'excellents hellénistes. Je note enfin que quelques grands pays à travers le vaste monde ont cru sage de conserver ici et là des classes de grec. Au cas où l'hypothèse du génie irradiant de cette langue serait fondée et que quelques-uns veuillent en profiter pour le bénéfice des informaticiens de l'avenir...

Mais nous parlons de Boole et du printemps de l'ordinateur. Boole était poète lui-même, poète métaphysicien, de second ordre cependant, par rapport à Keats, qui avait toute son admiration et dont il aimait citer ce mot: «La beauté est la vérité. C'est tout ce que nous savons sur terre et tout ce que nous avons besoin de savoir.» Tel fut le printemps de l'ordinateur.



Lysiane Gagnon

Le port du turban

Le gouvernement fédéral vient d'autoriser le port du turban sikh au sein de la Gendarmerie royale, après l'avoir permis aux Douanes et dans l'armée. Idem au sein de la police municipale de Toronto. Voilà qui aura de fortes répercussions sur l'évolution de la société canadienne.

Chacune de ces décisions signifie que le principal acquis de la civilisation occidentale, le principe fondateur de toutes les libertés — la séparation de l'Église et de l'État — doit être subordonné à l'idéologie du multiculturalisme.

De neutre qu'il devait être selon l'idéologie laïque contemporaine, le concept de l'État se trouve transformé en auberge espagnole où chacun viendra greffer, comme sur une courtépente bigarrée, ses préjugés et ses valeurs personnelles. La religion, censée relever du domaine privé, revient dans l'aire publique d'où les progrès de la civilisation l'avaient chassée.

Le plus troublant, c'est que cette question, qui aurait déclenché, en Europe et particulièrement en France, une polémique stimulante, n'a engendré, au Canada, aucun débat de fond.

Rappelons les faits. La religion sikh ordonne aux hommes adultes le port du turban et du sabre cérémonial. Exigence qui est loin, faut-il dire, d'être respectée par tous: les sikhs, de la même façon que tous les juifs ne mangent pas cachère et que bien des catholiques ne vont pas à la messe le dimanche. Le Canada compte d'ailleurs nombre de sikhs sécularisés.

Parallèlement à ces sikhs intégrés, dont plusieurs ont été embauchés sans problème à la GRC ou ailleurs, d'autres sikhs tiennent à afficher les signes extérieurs de leur religion, comme le font, par exemple, les musulmanes avec le tchador et les juifs qui portent la calotte.

La différence, c'est que ces derniers s'abstiennent de solliciter des emplois là où la fonction viendrait en conflit avec leurs préceptes. Ainsi les juifs hassidiques gagnent leur vie dans les entreprises de leur communauté. Ils n'ont jamais réclamé qu'on adapte l'uniforme de la police à leur costume religieux.

Les sikhs, au contraire, réclament depuis longtemps le droit d'entrer avec sabre et turban dans l'administration publique et la magistrature. Au Canada anglais, ces revendications ont été plus vives et plus controversées qu'ici, non seulement parce que les sikhs sont nombreux à Vancouver et à Toronto, mais parce que la GRC tient partout ailleurs qu'au Québec et en Ontario le rôle de la police provinciale.

Là où la chose se complique — et c'est peut-être cela qui a «culpabilisé» les élites du Canada anglais et les a empêché d'analyser le fond de la question — c'est qu'il existe dans l'Ouest canadien un virulent courant anti-sikh assorti de macarons de haine. Ces manifestations ne sont qu'une forme de racisme cru et primitif, d'autant plus détestable que les sikhs sont en général des travailleurs exemplaires.

Ce racisme anti-sikh a perverti le débat en donnant l'impression que s'opposer au port du turban dans la fonction publique, c'est être anti-sikh.

À cela s'est ajouté l'intérêt purement électoral: tous les partis courtisent le vote sikh.

L'enjeu réel, pourtant, n'a rien à voir avec le racisme, ni d'ailleurs avec les sikhs, car le même principe s'applique à toutes les religions.

Ce principe, c'est l'héritage précieux de la Révolution américaine et de la Révolution française: l'État n'a pas de religion. Ni une seule. Ni plusieurs. Pour les citoyens d'une société où se côtoient diverses religions, c'est là la meilleure garantie de justice.

Dans les fonctions particulièrement névralgiques, comme la police, l'uniforme symbolise la neutralité de l'État. Un uniforme qui fait abstraction des croyances personnelles de celui ou celle qui le porte, et donne au citoyen l'impression qu'il ne sera pas traité à travers le prisme d'un engagement politique ou religieux quelconque.

En vertu de ce principe-là, on interdit aux représentants de l'État — fonctionnaire, douanier, policier —, d'arborer les signes extérieurs d'une religion ou d'un parti: le turban comme le col romain, le tchador, le crucifix, l'étoile juive ou les macarons politiques. La même règle s'applique aux juges.

C'est cette neutralité, justement, qui permet la liberté religieuse et politique: seul un État rigoureusement laïc peut protéger la libre expression de toutes les croyances. C'est cela, le vrai sens de la Charte des droits et libertés sur laquelle le gouvernement fédéral prétend s'appuyer. Mais sa décision sent davantage l'opportunisme électoral que le respect des libertés fondamentales.

L'automne dernier, toute la gauche française a été agitée par un passionnant débat sur le droit qu'auraient ou non les petites musulmanes de porter le foulard islamique, signe religieux et symbole d'oppression, à l'école publique laïque. Des intellectuels qu'on ne pourra jamais soupçonner de xénophobie — Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, etc. —, auxquels se sont joints nombre de progressistes musulmans, ont ardemment plaidé en faveur de l'interdiction du foulard islamique, au nom des principes démocratiques et républicains.

En suivant ce débat, j'étais partagée entre ma tête qui leur donnait raison, et mon instinct qui me disait que l'école devait tolérer le tchador, sous peine de voir les filles musulmanes enterrées à jamais dans les écoles coraniques où leurs pères les transféraient. (C'était la position du directeur du *Nouvel Obs*, Jean Daniel).

Va, donc, pour le foulard islamique à l'école publique... s'il s'agit d'une écolière. Ce serait différent s'il s'agissait d'une enseignante, qui, elle, incarnerait le système scolaire et le modèle à suivre. Et à plus forte raison s'il s'agit d'un fonctionnaire qui incarnerait l'autorité de l'État.

La tradition démocratique canadienne assure aux sikhs, comme aux catholiques ou aux Témoins de Jéhovah, une liberté religieuse absolue dans leur vie privée. Si, cependant, un citoyen tient à transporter ses préceptes religieux au travail, c'est un choix légitime mais personnel, auquel la société civile n'a pas à se plier quand il s'agit d'une fonction incarnant l'État. Cette liberté de choix implique qu'il y a certaines fonctions auxquelles un intégriste religieux doit renoncer.

Le scandale serait que la GRC refuse d'embaucher des sikhs. Il n'y aurait rien de scandaleux à ce que ces derniers aient à se plier aux règlements d'un État dont la laïcité est le fondement de leur propre liberté.

Sage-femme sur la sellette

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

Si je vous disais qu'il y a trois mois, le cœur du bébé battait à 168 et que là, tout à coup (durant l'accouchement), il ne bat qu'à 116?

— Mais il faut quelque chose de bien plus grave avant de s'inquiéter!

— Et quand, alors, vous mettriez-vous à vous inquiéter?

— Au moment où la bradycardie (ralentissement du rythme cardiaque) se produirait plus souvent. La priorité, ici, était de ne pas perturber le travail. Il n'était pas raisonnable de prendre le risque d'accoucher durant le transport en ambulance.

— Mais on peut conclure qu'un bébé dont le cœur bat moins vite est un bébé qui se porte moins bien, non?

— On ne se pose pas la question de cette façon-là. (...) Tout l'art de la sage-femme repose, non pas dans ce qui a été appris dans les livres, mais dans l'évaluation qui est faite de chaque cas en particulier.

Cet interrogatoire, il a duré près de six heures en tout. Avec, d'un côté de la salle, la procureure du Coroner, Me Jocelyne Provost, qui posait les questions. De l'autre, le Dr Michel Odent, venu de Londres, qui y répondait. Au centre, la coronère Anne-Marie David chargée de percer le mystère de la mort de ce bébé au cœur défaillant, survenue en mars 1988, sous la surveillance d'une sage-femme. Et tout autour, une trentaine de femmes suivant anxieusement le débat.

Interminables questions, interminables réponses dans ce match toujours sans issue entre deux con-

ceptions opposées de l'accouchement: l'une préconisée par la médecine officielle, l'autre à la médecine plus douce. L'une voyant la naissance comme un chemin semé d'embûches. («On ne sait jamais ce qui peut arriver», dit le président de la Corporation des médecins, le docteur Augustin Roy). L'autre voyant l'accouchement comme tout ce qu'il y a de plus sain et naturel. («Quand vous partez en ski, vous n'appellez pas l'ambulance par précaution», dit l'accoucheur professionnel hollandais, Paul De Reu, appelé lui aussi à témoigner cette semaine).

Toutes les enquêtes du coroner ne sont pas aussi... politiques. Celle-ci — qui s'est terminée hier après 54 longues heures d'audience — l'est, immanquablement. Non seulement y a-t-on fait le procès de l'accouchement à la maison — «comment pouvez-vous vérifier l'exactitude des renseignements que vous rapporte une cliente?» a demandé la procureure à la sage-femme Isabelle Brabant — mais cette enquête coïncide avec le dépôt imminent du projet de loi sur les sages-femmes, prévu pour la fin mars.

En janvier dernier, le nouveau ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, a fait savoir que la création de projets pilotes dans les CLSC et certains hôpitaux interdiraient, du même souffle, le recours à l'accouchement à la maison. (En d'autres mots, les accouchements à domicile seront bientôt plus «illégaux» qu'ils ne le sont déjà.) Il suffirait, donc, d'un verdict de négligence à l'égard d'Isabelle Brabant — une des sages-femmes pourtant les plus expérimentées du Québec — pour condamner à jamais cette pratique et pour nourrir le corporatisme éhonté des médecins.

Évidemment, la mort du petit Alexis est bel et bien survenue. Le bébé aurait-il survécu s'il était né à l'hôpital? Possible. Le contraire est possible aussi. Car la mort inattendue (et toujours déplorable) de nouveau-nés survient aussi en mi-

lieu hospitalier. Il y en a environ 150 par année au Québec! Mais sur ces morts-là, jamais a-t-on fait enquête.

Pourquoi cette enquête alors qu'il n'y en a pas dans les hôpitaux? Pourquoi ces deux poids, deux mesures, sinon la condamnation, encore une fois, de ce qui appartient en propre aux femmes?

Décidément, le scénario est de plus en plus cynique, et prévisible, en ce qui concerne les femmes. On leur offre de «s'intégrer» au système, en autant qu'elles abandonnent leurs principes; on leur offre de se rapprocher du pouvoir, en autant qu'elles abandonnent le leur.

«Une femme doit pouvoir choisir l'accouchement qui lui convient», dit M. De Reu. L'important, c'est qu'elle sente que c'est elle qui a mis son enfant au monde; elle qui est indispensable ici. Pour ça, il faut arrêter de voir la grossesse comme un état pathologique.

Actuellement mandaté par l'Organisation mondiale de la santé pour étudier l'effet de l'environnement sur les accouchements, le Dr Odent, lui, affirme que l'obstétrique vit présentement un tournant. Tournant qui, selon lui, a débuté très exactement le 12 décembre 1987.

«Une étude publiée dans *The Lancet* a démontré qu'il n'y avait aucune différence de mortalité et de morbidité périnatale entre les accouchements à domicile et à l'hôpital, dit le fondateur de la réputée clinique de naissance à Pithiviers. La seule différence c'est que l'hôpital a beaucoup plus souvent recours aux forceps et aux césariennes.»

Selon le Dr Odent, nous sommes à la fin d'une ère électronique en matière d'obstétrique. «Pendant 20 ans, nous étions persuadés que le *monitoring*, l'écoute électronique du cœur foetal, était la garantie d'un accouchement réussi. Nous découvrons qu'il en est

rien. Et que l'ambiance, lors d'un accouchement, compte pour beaucoup.»

Nous découvrons, aussi, que plus de la moitié des césariennes pratiquées à l'hôpital sont inutiles. C'est en tout cas la conclusion d'une récente étude de l'Université d'Ottawa, diffusée cette semaine dans le *Globe & Mail*. Les médecins manquent tout simplement de patience face à l'accouchement, dit l'étude. À preuve: 41 p. cent des césariennes qui ont eu lieu dans la région d'Ottawa en 1984 ont été pratiquées lors de la première phase de l'accouchement, c'est-à-dire avant même la dilatation complète du col de l'utérus. (Comment damer le pion à la nature, quoi.)

Or, il y a une corrélation entre les césariennes et la pratique de sages-femmes. Selon Michel Odent, une étude comparative des pratiques d'accouchement montre que les pays qui ont un haut taux de césariennes (Brésil, Italie, États-Unis, Canada: taux de 20 p. cent et plus) ont tous ceci en commun: beaucoup de médecins-accoucheurs, peu de sages-femmes. Dans les pays où les césariennes sont beaucoup moins élevées, par contre (Hollande, Irlande: environ 6 p. cent), la proportion médecins/sages-femmes est à peu près égale.

Au Québec, il y a 25 sages-femmes pour 400 obstétriciens-gynécologues et 797 omnipraticiens qui font des accouchements. Bref, 54 fois plus de médecins que de sages-femmes. Avis à Marc-Yvan Côté. Avis aussi à Robert Bourassa. Après tout, il n'y a rien qui donne le goût de faire des enfants comme une naissance «heureuse», pas vrai?

Morale de l'histoire: les sages-femmes sont bonnes pour la santé. Arrêtons donc de nous compter des peurs à leur sujet et ouvrons leur la porte. De la maison, comme de l'hôpital.

Les mères et les bébés ne s'en porteront que mieux.

Accusée de négliger ses écoles françaises

La CEPGM doit composer avec des problèmes inextricables



ANDRÉ PRATTE

Depuis plusieurs années, les écoles françaises de la Commission des écoles protestantes du Grand-Montréal (CEPGM) débordent. Année après année, des élèves du réseau français sont transportés à des écoles situées à des kilomètres de chez eux; plusieurs auront dû changer d'école deux ou trois fois pendant leur primaire. Et encore aujourd'hui, des classes sont installées sur la scène du gymnase et des élèves doivent dîner dans leurs classes.

Pourquoi? Un premier coup d'oeil amène tout observateur à conclure que la surpopulation des écoles françaises est due au fait que les dirigeants anglophones de la commission scolaire ne veulent pas céder au réseau français, dont la clientèle croît rapidement, les écoles à moitié vides de leur réseau. Ils souhaiteraient ainsi freiner la croissance de la clientèle francophone de peur qu'elle ne devienne majoritaire, ce qui forcerait la commission scolaire à fonctionner en français, loi 101 obligeant.

Il y a dix ans, rappelons-le, les élèves des écoles françaises ne représentaient que 9 p. cent de la clientèle totale de la CEPGM. Depuis, cette proportion est passée à 54 p. cent. Au primaire, elle est de 44 p. cent.

Au premier coup d'oeil, en somme, on se rallie sans hésiter au point de vue des parents du réseau français, qui s'hésitent pas à parler de discrimination. «Par les dollars qu'on amène, on permet à la commission scolaire de supporter les écoles anglaises vides, mais en même temps, il ne faut pas être trop nombreux», affirme leur représentant M. Marc Arnold.

Plus on y regarde de près cependant, plus on est forcé de nuancer ce verdict. Prenons le cas, maintes fois cité au cours des dernières semaines, de l'école Côte-St-Luc. Selon les chiffres de la commission scolaire, l'école ne devrait pas accueillir plus de 554 élèves. Il y en a 637 cette année.

On a dû scinder la bibliothèque en deux pour construire une autre classe. L'orthopédagogue, l'infirmière, la travailleuse sociale et la psychologue partagent un minuscule coin dans le fond de la bibliothèque. Il n'y a pas de laboratoire de sciences. Les élèves mangent dans le gymnase, ce qui oblige le professeur d'éducation physique à donner une partie de son dernier cours du matin sur la scène du gymnase. Malgré tout cela, on a dû envoyer quelques élèves à l'école Guy Drummond, à Outremont.

Non loin de Westminster se trouvent trois écoles anglaises, dont deux écoles d'immersion. Elles ne sont pas à moitié vides, comme on l'entend dire souvent. Mais elles ont suffisamment de locaux pour offrir un enseignement de première classe: un laboratoire de sciences, des classes pour les spécialistes, une infirmerie, des salles de dîner.

La commission scolaire aime bien souligner que depuis deux ans, les deux écoles d'immersion, comme Westminster, doivent refuser des élèves. Mais tandis que les enfants que ne peut accueillir Westminster sont envoyés à dix kilomètres de chez eux, les anglophones pourront dès septembre prochain aller à la nouvelle école d'immersion qu'ouvre la CEPGM dans leur quartier.

«C'est un bel exemple de discrimination. Merton est vide depuis deux ans, et on n'a jamais voulu nous la donner, et là on l'ouvre pour les anglophones! Et pourtant, il n'y a pas plus de 100 inscriptions pour l'an prochain!», dénonce M. Arnold.

Pas si simple

Un bel exemple de discrimination? Pas si simple. Outre ouvrir une nouvelle école, qu'aurait donc pu faire la CEPGM pour desservir les élèves anglophones dont les parents choisissent l'immersion? Bourrer les deux écoles d'immersion existantes? Organiser une cohabitation avec l'école anglaise Hamstead? Les fonctionnaires de la commission scolaire peuvent démontrer par deux plus deux égale quatre que ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'était réalisable.

Par ailleurs, on ne peut nier que la commission scolaire a posé des gestes au cours des années pour décongestionner les écoles françaises de ce secteur. Il y a deux ans, par exemple, elle a ouvert une nouvelle école française, l'école Bedford, de l'autre côté de Décarie.

Les fonctionnaires souhaitaient modifier les territoires des écoles du secteur pour décongestionner Westminster et remplir Bedford. Les parents de Westminster n'ont pas voulu, tenant à obtenir une école dans leur quartier. Westminster débordait donc toujours,

alors que Bedford n'est utilisée qu'à 65 p. cent (ce qui en passant nous fait découvrir que toutes les écoles françaises ne sont pas pleines à craquer.)

Cédant aux pressions des parents, la CEPGM a décidé cette année de reprendre possession de l'école Rosedale, louée par la police de la CUM. Une belle grosse école, située juste au bon endroit.

Mais, surprise! la police a fait savoir qu'elle n'avait pas du tout l'intention de partir. Qui plus est, la CUM a révélé que dès juillet dernier, conformément à un article du bail, elle avait avisé la commission scolaire de son intention de renouveler la location pour dix ans. Une lettre que les hauts fonctionnaires de la CEPGM n'ont apparemment jamais vue. La CEPGM a dû reconnaître son erreur: Rosedale ne pourra pas devenir école française l'an prochain.

«Ils savaient très bien qu'ils ne pourraient pas l'avoir», accuse Marc Arnold. «Nous avons agi de bonne foi, avec l'information que nous avions à l'époque», se défend le directeur général de la commission scolaire Mike George. On comprend l'indignation des parents. Mais on a du mal à croire que les dirigeants de la commission scolaire se soient livrés à une aussi grossière comédie.

Prenons un autre cas, celui de l'école Willowdale, à Pierrefonds. Cette année, l'école débordait: 385 élèves alors qu'elle ne devrait en accueillir que 306. La bibliothèque a été démenagée sur la scène du gymnase. C'est là aussi qu'a été installée la garderie de l'école. Le local d'ordinateurs est tellement petit que les profs ne l'utilisent pas.

Non loin de là se trouve l'école anglaise Herbert Purcell. Capacité: 502 élèves. Nombre d'élèves inscrits: 263. Pourquoi ne pas fermer cette école et la céder au secteur français? Parce qu'il n'y a pas d'autre école anglaise en vue où il y a de la place pour mettre les écoliers de Herbert Purcell.

Que dire de l'école Tétraultville, dans l'est, dont une classe de maternelle est installée sur la scène du gymnase et qui est tellement pleine que l'an prochain on devra envoyer ses classes de quatrième, cinquième et sixième années dans une école secondaire. Et que penser de l'école O'Gilvie, dont les élèves sont répartis dans trois bâtisses différentes?

Mauvaise volonté?

Mauvaise volonté de la commission scolaire? Ce n'est pas si évident. Dans l'est de la ville, la CEPGM n'a plus de bâtisses qui lui appartiennent. L'espace dont

elle a besoin, elle ne peut l'obtenir que de deux façons: louer des écoles que la CECM n'utilise pas et convaincre le ministère de l'Éducation de subventionner de nouvelles constructions.

La CEPGM loue déjà des écoles ou des parties d'école à la CECM, mais les négociations sont toujours difficiles entre les deux rivales. «La CECM répugne à nous céder des écoles, parce qu'elle croit que nous allons lui voler ses élèves», affirme le président de la CEPGM Allan Butler.

Par ailleurs, la commission scolaire protestante supplie depuis deux ans le ministère de financer la construction d'une école à Rivière-des-Prairies, d'où vient une bonne partie de la clientèle de l'école Tétraultville. En vain.

Les parents du secteur français accusent leur commission scolaire de ne pas faire suffisamment d'efforts pour convaincre la CECM et le ministère. Peut-on tenir la CEPGM responsable des décisions de la CECM et du MEQ?

Les parents, en fait, voient dans tous les gestes de la commission scolaire une preuve de la mauvaise foi des dirigeants anglophones. Cela est parfaitement compréhensible. Mais si l'on examine la situation froidement, on peut difficilement blâmer les commissaires de chercher, pour accommoder le secteur français, des solutions qui ne passent pas par la

diminution de la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles anglaises?

Il est difficile aussi de blâmer la CEPGM d'hésiter à fermer des écoles anglaises (elle en a tout de même fermé 21 depuis dix ans), alors que beaucoup d'autres commissions scolaires de la province sont coupables des mêmes hésitations.

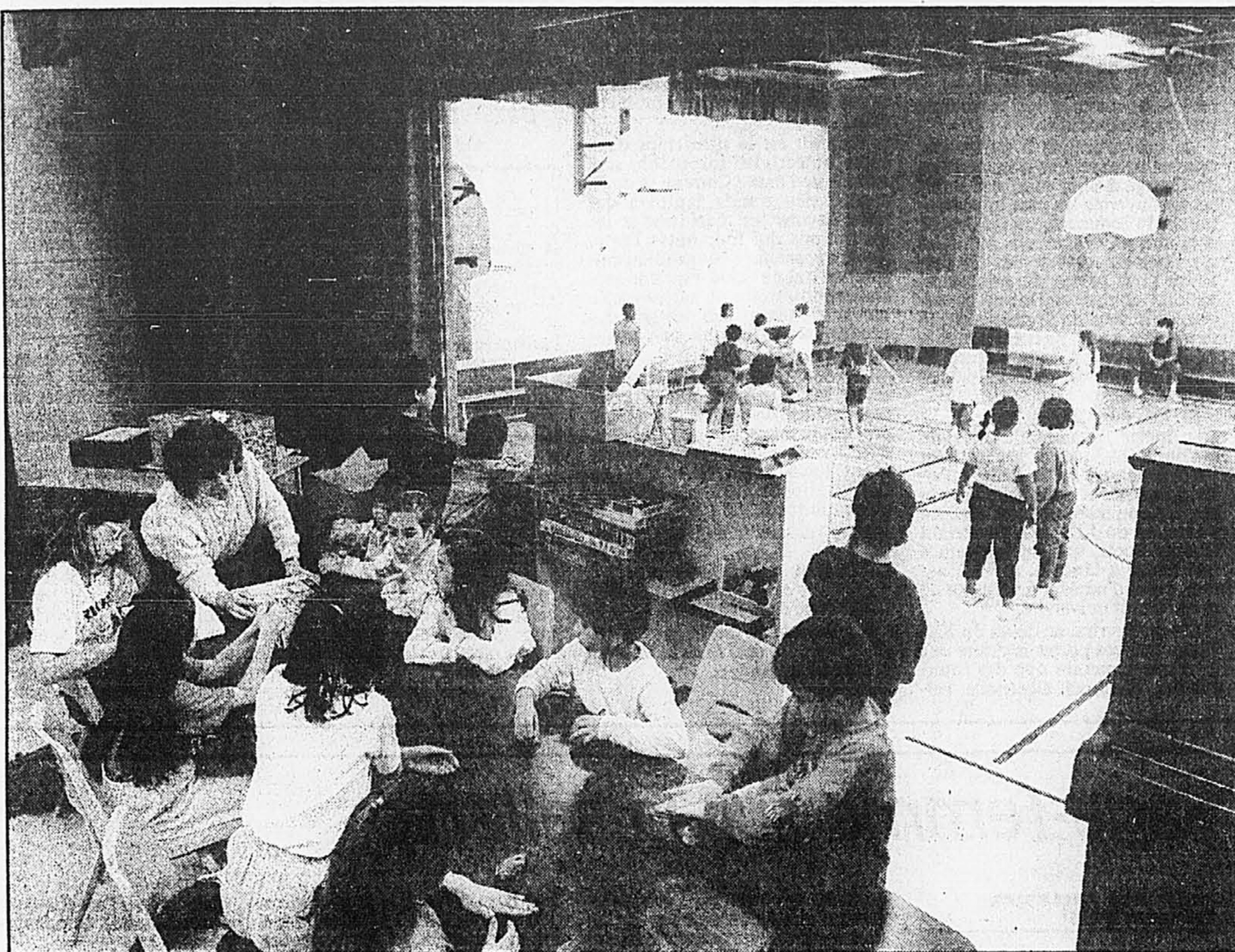
M. Arnold admet que la discrimination qu'il dénonce est «subtile». «C'est comme le harcèlement sexuel, ce n'est pas facile à prouver.»

Peut-être...Mais bien avant de parler de discrimination, il faut admettre que la croissance rapide du réseau français, combinée à la décroissance aussi rapide du réseau anglais, place la CEPGM en face de problèmes de gestion que même des dirigeants francophones auraient toutes les difficultés du monde à régler.

Il est vrai qu'on ne peut pas exiger des parents francophones qu'ils regardent les choses froidement. Comme le fait remarquer la directrice de l'école Iona Lydie Coitoux, «ça va mieux maintenant, mais c'est toujours à coup de pression, et c'est toujours le minimum. Les parents ont tellement ragé, il y a tellement de frustration accumulée, que même si ça va un peu mieux, pour eux, ce n'est jamais assez.»



De l'école Tétraultville, au sud de la rue Sherbrooke, Roberto David Juste, 11 ans, s'en va chez lui, à Rivière-des-Prairies.



PHOTOS MICHEL GRAVEL, La Presse

A l'école Willowdale de Pierrefonds, la bibliothèque et la garderie sont installées sur la scène du gymnase, faute d'espace ailleurs.



Les longs voyages en autobus sont le lot quotidien de bon nombre d'élèves de la CEPGM.

L'épée de Damocles

Les parents du réseau français de la CEPGM sont convaincus que la commission scolaire a décidé de ne plus ouvrir d'écoles françaises. Les dirigeants de l'autrefois unilingue Protestant School Board of Greater Montréal voudraient ainsi empêcher la clientèle des écoles françaises de devenir majoritaire, pour éviter que la commission scolaire ne perde les privilèges accordés aux organismes reconnus en vertu de l'article 113 f de la Charte de la langue française.

Qu'est-ce donc que cette menace qui pèse sur la CEPGM? La loi 101, rappelle-t-on, fait du français la langue de toute l'administration publique au Québec (dont les commissions scolaires). Cela veut dire qu'à l'intérieur de tout organisme, tous les documents écrits, internes comme publics, doivent être rédigés en français.

La dénomination de l'organisme, de même que son affichage, doivent être en français uniquement. Pour être nommé, muté ou promu à une fonction, tout employé doit avoir du français une connaissance suffisante, selon les critères définis par l'Office de la langue française.

La CEPGM n'est pas soumise à toutes ces exigences parce que en vertu de l'article 113 f, l'Office l'a reconnue comme organisme fournissant ses services à des personnes en majorité d'une langue autre que le français. Cette reconnaissance permet à la commission de conserver sa dénomination anglaise (sans la soustraire à l'obligation d'avoir une dénomination française). Elle lui permet aussi d'afficher en anglais en même temps qu'en français.

Tous les documents internes peuvent être rédigés en anglais, mais la commission doit pouvoir traduire un document si quelqu'un en fait la demande. La connaissance du français n'est exigée des employés qu'en autant que nécessaire pour fournir aux clients francophones un service dans leur langue.

En somme, grâce à l'article 113 f, la CEPGM peut fonctionner en anglais, du moment qu'elle est capable de servir en français les parents de ses écoles françaises.

Qu'arriverait-il si la CEPGM perdait cette reconnaissance? La commission devrait abandonner sa dénomination anglaise et afficher uniquement en français dans ses édifices. Tous les documents internes devraient être disponibles en français. Mais rien n'empêcherait la commission de continuer d'utiliser des versions anglaises de ces documents.

Plus important encore, une éventuelle perte de reconnaissance en vertu de l'article 113 f ne se ferait probablement sentir qu'au siège social. Les écoles anglaises ne seraient pas affectées puisque, comme le réseau anglais de la CECM, le secteur anglais de la CEPGM pourrait à son tour être reconnu en vertu de l'article 113 f. Les écoles anglaises pourraient alors conserver leur dénomination anglaise, afficher en anglais, envoyer et recevoir du siège social des memos et des rapports en anglais.

En somme, plutôt que de fonctionner uniquement en anglais comme elle le fait présentement, la CEPGM devrait s'habituer à fonctionner dans les deux langues.

Les plans d'Hydro : faire du Québec une immense centrale



ANDRÉ NOËL

Une certaine gêne s'est installée dans la salle d'un grand hôtel de Montréal, cet hiver, lorsqu'est entré John Petagumskun, un chasseur âgé de 69 ans et vivant dans le village cri de Whapmagostui, sur les rives de la Baie d'Hudson.

La salle était remplie d'avocats d'Hydro-Québec, de fonctionnaires du gouvernement fédéral et de représentants de compagnies d'électricité américaines. Des hommes et des femmes habillés en complet sombre et venus parler dollars et térawatts, de « variations de l'hydraulique » et de « gestion de risque ».

Le cadre : des audiences publiques de l'Office national de l'Énergie (ONE) sur la vente de 1450 mégawatts au Vermont et à l'État de New York sur une période de 20 à 22 ans. L'enjeu : 24 milliards \$ de revenus et la construction de nouveaux barrages dans le Nord. L'ONE doit rendre sa décision en avril.

M. Petagumskun, portant des jeans, une chemise à carreaux et un coupe-vent, s'est approché lentement du micro et a déclaré : « Lorsque le Créateur a créé la terre, Il l'a conçue comme elle est maintenant. »

Il a passé sa main rugueuse dans ses cheveux en broussaille, laissant le temps à l'interprète de traduire ses paroles, puis il a ajouté : « En lisant la Bible, nous apprenons que lorsque Dieu ne voit pas les gens faire ce qu'Il veut, Il détruit les communautés. »

Seules « quelques poignées d'Inuit et de Cris » habitent « la terre inhospitalière et désolée » du Nord québécois, comme l'indique le premier ministre Robert Bourassa dans son livre, *L'Énergie du Nord*.

Leurs paroles avaient peu de poids durant les années 60 et 70, alors que l'attention du Québec était dirigée vers son développement économique. L'objectif de M. Bourassa — créer 100 000 emplois en aménageant les rivières de la Baie James — suscitait l'enthousiasme.

Aujourd'hui, les arguments des peuples autochtones tombent dans des oreilles plus sensibles aux discours sur l'environnement. Plusieurs s'interrogent sur la nécessité du développement à tout prix. « Vaut-il la peine d'inonder des milliers de kilomètres carrés pour vendre de l'électricité aux États-Unis et aux alumineries ? » demande une coalition qui réunit 26 groupes et réclame un débat public sur l'énergie.

« Les Québécois se posent une question : combien vaut un kilowatt/heure par rapport à une ouananiche ou à un orignal ? » souligne André Pelletier, président de la Fédération québécoise de la faune, qui représente 300 000 pêcheurs et chasseurs.

Une immense centrale

« Le Québec est une immense centrale hydroélectrique, mais elle n'est encore que partiellement exploitée, affirmait M. Bourassa dans *L'Énergie du Nord*, publié en 1985. Chaque jour, des millions de kilowattheures potentiels vont se perdre dans la mer. Quel gaspillage ! »

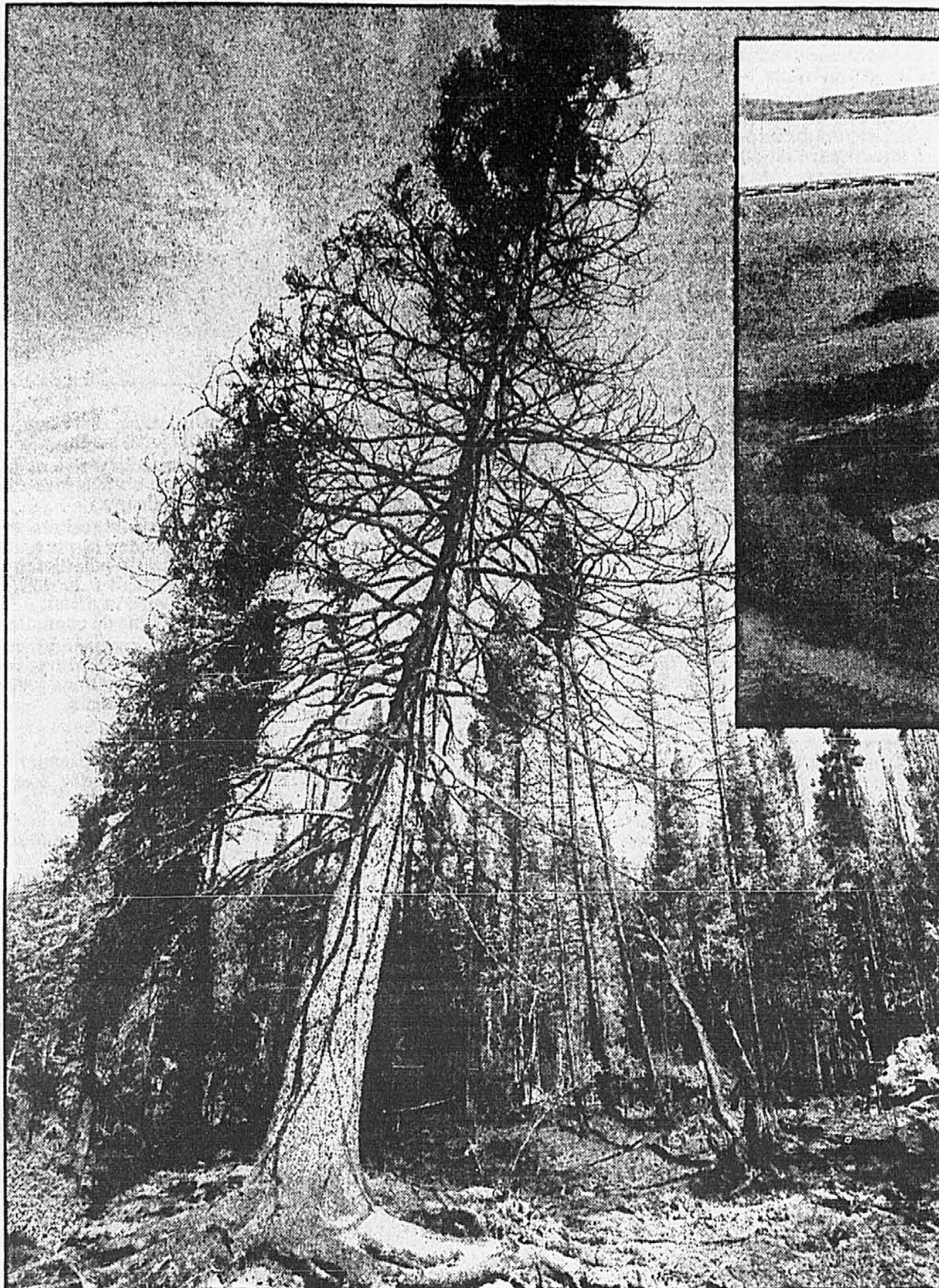
Répondant aux vœux du premier ministre, Hydro-Québec a annoncé la semaine dernière son intention de mettre fin le plus tôt possible à ce gaspillage. Son dernier plan de développement prévoit le développement de gigantesques travaux dans presque tout le Québec. Lorsqu'ils seront réalisés, le Québec produira la moitié de l'hydro-électricité actuellement produite au Canada.

Seulement dans le nord-ouest, les projets portent sur un territoire de 20 à 25 000 km² (de 20 à 25 fois le lac Saint-Jean). Le niveau d'eau serait modifié sur 1 000 km de rivières. Les projets engagés et futurs font passer la puissance disponible de 30 000 à 50 000 mégawatts.

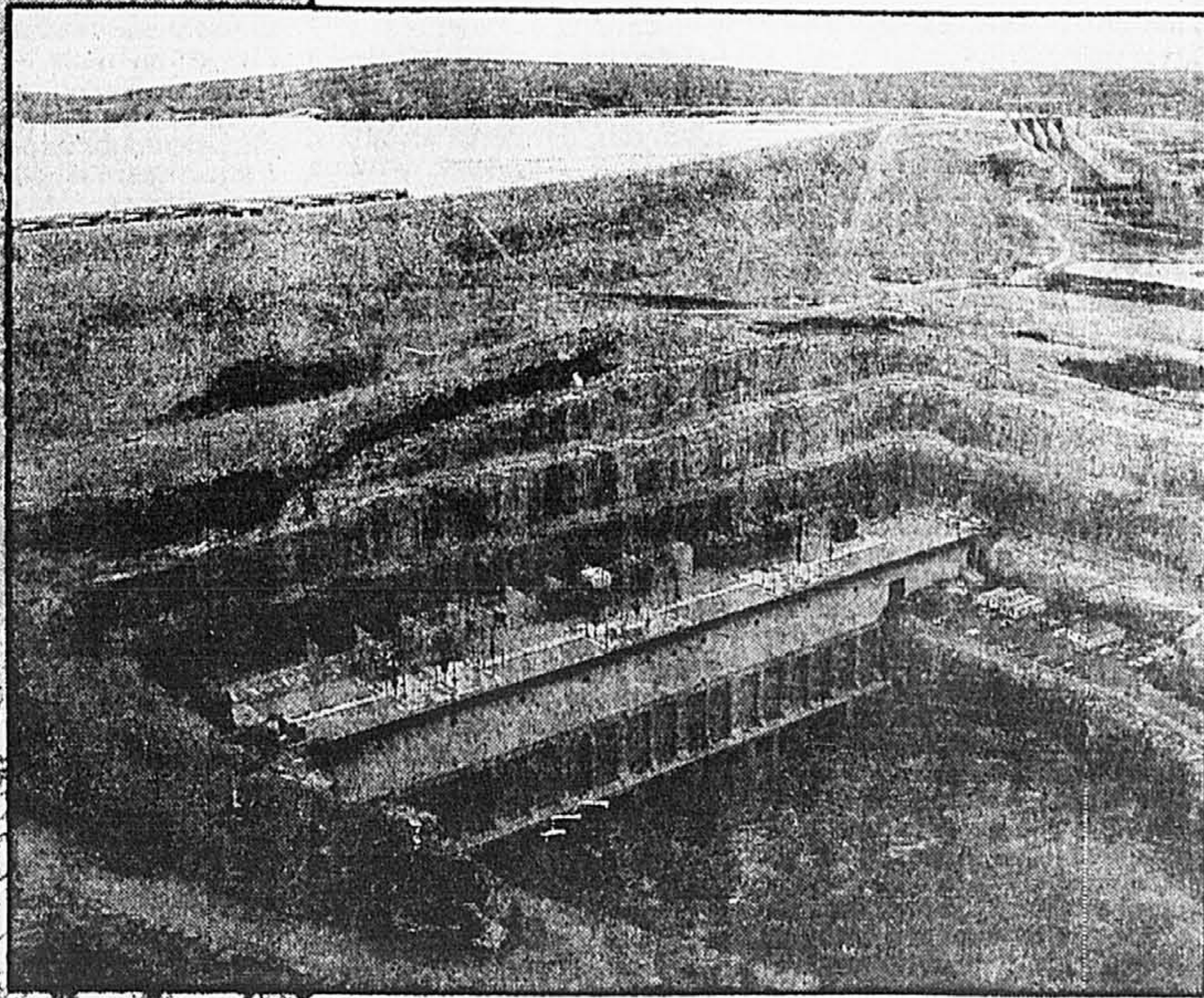
■ À lui seul, le complexe La Grande entraîne l'inondation de 9674 km² (la superficie d'un pays comme le Liban). Plusieurs travaux de la phase II sont accélérés, notamment la construction des centrales Laforge 1 (820 mégawatts) et Brisay (380 MW).

■ Hydro-Québec devance les travaux à Laforge 2 (270 MW) et Eastmain 1 (470 MW), mais retarde de deux ans l'aménagement de la rivière Sainte-Marguerite, sur la Côte-Nord (800 MW). Aucune date n'est fixée pour la mise en service du complexe Ashuapmushuan (730 MW), qui entraînerait l'inondation de 619 km² au nord du lac Saint-Jean.

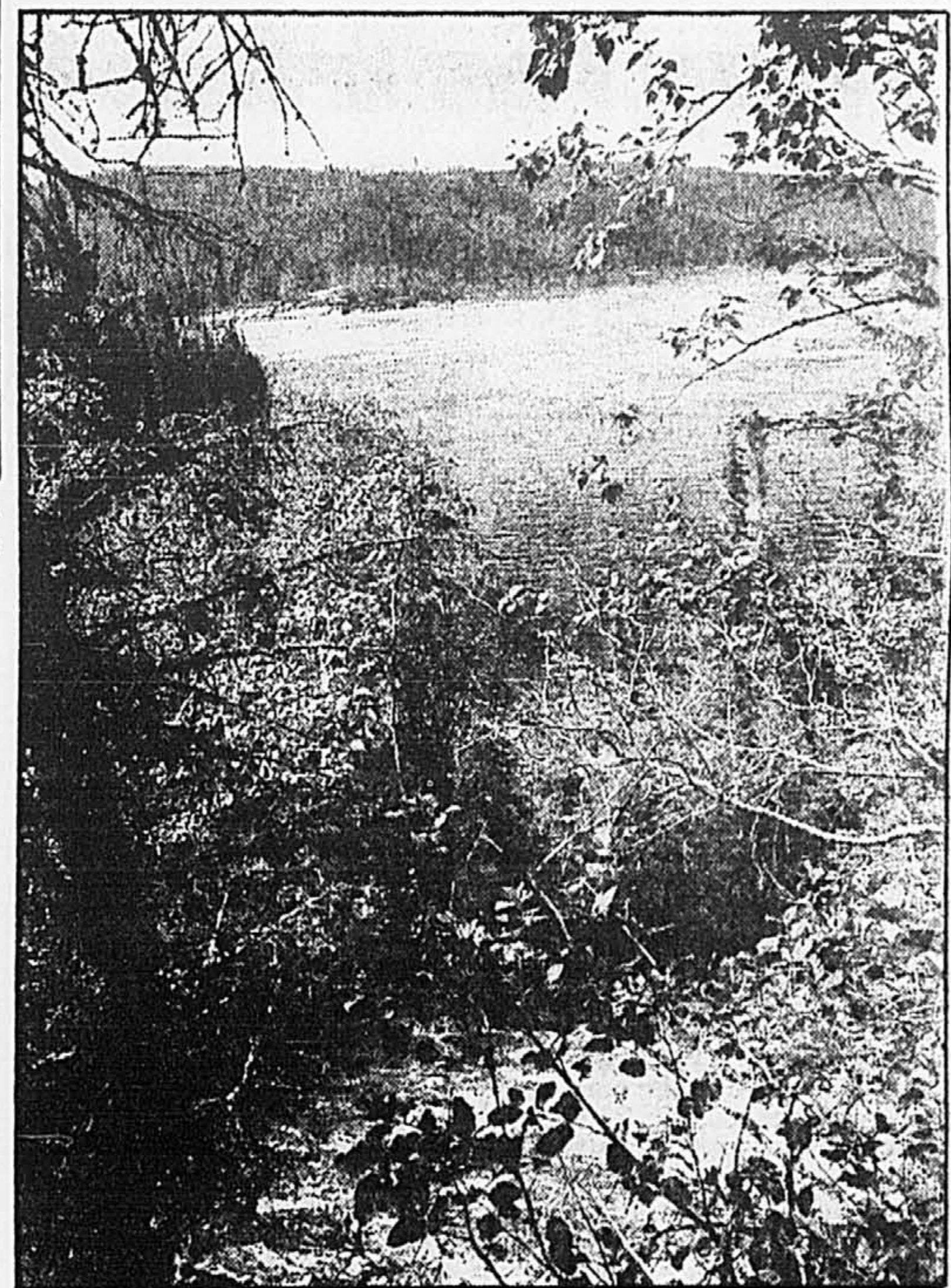
■ En revanche, la société d'État fixe une date de mise en service (2001-2007) pour l'immense complexe NBR (rivières Nottaway, Broadback et Rupert), juste au nord de Val d'Or et du réservoir



Une épinette noire âgée de quelque 400 ans. En haut : la centrale de LG 4, inaugurée en 1970 et ci-contre, la rivière La Grande.



« Les Québécois se posent une question : combien vaut un kilowatt/heure par rapport à une ouananiche ou à un orignal ? »



voir Gouin. L'aménagement de 14 réservoirs inonderait 3 817 km², ce qui porterait la superficie des plans d'eau à 6 500 km². Le complexe aurait une puissance disponible de 8 400 mégawatts.

■ Le projet le plus immédiat est le complexe Grande Baleine, au nord de la Baie James. Hydro-Québec veut compléter une étude d'impact cet été. La construction de la route entre LG2 et Grande Baleine 1 commencerait l'hiver prochain. Le complexe entrerait en service entre 1998 et l'an 2000. Le territoire touché couvre 3143 km². Capacité : 3060 mégawatts, un peu moins que l'objectif d'exportation de 3500 mégawatts aux États-Unis.

Audiences publiques

Les ministres québécois et canadien de l'Environnement, Pierre Paradis et Lucien Bouchard, ont décidé d'organiser des audiences publiques sur le projet de Grande-Baleine de concert avec les Cris et les Inuit. « Idéalement, les audiences commenceront en décembre prochain », a indiqué cette semaine David Cliche, coordonnateur des affaires de la Baie James au Bureau fédéral d'exa-

men des évaluations environnementales.

« Le processus peut durer d'une à trois années, a-t-il ajouté. Pour les fins de consommation d'électricité au Québec même, la mise en service de Grande Baleine est nécessaire seulement en l'an 2008. Mais les contrats d'exportation aux États-Unis exercent une pression : le projet est devancé de 10 ans. »

André Delisle, vice-président à la planification chez Hydro-Québec, confirme : « On s'est engagé envers les alumineries et les Américains en pensant qu'on livrerait ces quantités d'énergie. Si jamais on ne peut pas construire Grande-Baleine, on va être obligé de livrer ces contrats là avec de l'énergie nucléaire ou thermique... et ça coûterait beaucoup plus cher. »

Alan Penn, responsable des dossiers environnementaux au Grand Conseil cri, déplore le peu de temps alloué au débat : « Dans le cas de Grande Baleine, Hydro se limite à une saison d'étude sur le terrain alors qu'il faudrait beaucoup plus de temps pour recueillir toutes les informations nécessaires. Hydro va détruire

des écosystèmes sans comprendre ce qui se passe. »

Hydro-Québec a déjà dépensé 15 milliards \$ pour la phase I de la Baie James. Elle s'apprête à investir 60 milliards \$ au cours des 10 prochaines années. De ce montant, elle devra emprunter 40 milliards \$, en bonne partie sur les marchés étrangers.

« Où est-ce que cela mène le Québec ? » demande Gordon Edwards, un docteur en mathématiques qui a dirigé un congrès sur l'énergie et le développement durable à Montréal, en septembre.

« Gérer une dette de plusieurs milliards de dollars peut poser un gros problème, ajoute-t-il. On n'a qu'à voir ce qui se passe dans le tiers monde. En garantissant ces emprunts, le gouvernement québécois limite sa capacité d'emprunter d'autres capitaux à d'autres fins. »

« Les gigantesques dépenses d'Hydro aideront-elles le Québec à devenir une société autosuffisante ou nous rendront-elles plus vulnérables aux pressions extérieures ? Ce sont des questions importantes. On ne peut pas y répondre à la sauvette. Il y a un débat de société à tenir. »

Les barrages font augmenter les taux de mercure

Deux mille personnes vivaient autrefois sur l'île de Fort George, à l'embouchure de la rivière La Grande, qui se jette dans la Baie James. La construction de LG2 a augmenté le niveau de la rivière, surtout l'hiver. La communauté cri a dû déménager à 10 km à l'intérieur des terres.

Aujourd'hui, 64 p. cent des hommes, des femmes et des enfants du nouveau village de Chisasibi ont une concentration de mercure dans le sang supérieure aux normes de l'Organisation mondiale de la santé. Un régime à base de poissons, eux-mêmes contaminés, est à la source de l'empoisonnement.

Une forme particulièrement toxique du mercure, le méthylmercure, est présent à l'état naturel dans l'eau douce du Nord québécois. Mais la construction des barrages a augmenté les taux de façon sensible. La décomposition des matières organiques à la suite des inondations libère le méthylmercure.

Le méthylmercure a la propriété de se diffuser rapidement à travers les membranes cellulaires et attaque le système nerveux central. Les symptômes — baisse de

la vue et de l'ouïe, mauvaise coordination des mouvements, déchéance intellectuelle — sont irréversibles si l'exposition est intense ou prolongée.

Dans les années 70, environ 3000 Japonais sont morts ou sont restés infirmes après avoir mangé des poissons contaminés au mercure, à Minamata. Les Cris n'ont pas subi de tels effets, mais tout le monde est inquiet, y compris chez Hydro-Québec.

L'augmentation du mercure dans les réservoirs et dans les poissons constitue l'un des principaux enjeux environnementaux du projet de Grande Baleine, indique le compte-rendu d'une réunion tenue à Montréal le 21 septembre entre les représentants d'Hydro et des ministères québécois et canadien de l'Environnement.

« Hydro-Québec prétend que l'hydro-électricité est propre, souligne Diom Saganash, du Grand Conseil cri. Ce n'est pas si sûr. Hydro nous dit de ne plus manger de poisson. Mais ça fait des millénaires que notre diète est basée sur le poisson. Nous demandons ça, c'est comme demander aux Québécois du sud de ne plus

manger de viande et de pommes de terre. »

Les Cris s'opposent complètement à tout nouveau développement d'installations hydroélectriques dans le Nord, ajoute M. Saganash. Selon eux, l'inondation de milliers de kilomètres carrés et la modification des niveaux d'eau dans les rivières ont des répercussions incalculables.

« Pourquoi dépenser des milliards de dollars pour détruire l'environnement et détruire mon peuple juste pour exporter de l'électricité aux États-Unis ? » a demandé le grand chef Matthew Coon Come aux audiences de l'Office national de l'Énergie. Cela n'a aucun sens. C'est du racisme environnemental.

« Les projets d'Hydro vont causer une érosion massive, modifier les niveaux d'eau, affecter les mammifères marins et les poissons, inonder les lieux de nidification et de nourriture des oiseaux migrateurs, détruire l'habitat des animaux à fourrure, changer les routes migratoires des caribous, détruire les frayères, détruire les ressources qui nous nourrissent. Nous ne pouvons pas accepter cela. »

Moins de mégawatts, plus d'économies

Le Québec a-t-il le choix de renoncer aux projets hydroélectriques ? Oui, affirme André Delisle, vice-président à la planification de la société d'État. Mais il faudra en payer le prix.

Hydro-Québec a vendu 128 térawatts/heure (128 milliards de kilowatts) en 1989. La société prévoit que la croissance de la demande, au Québec seulement, sera de 40 térawatts d'ici l'an 2006, soit une croissance moyenne de deux p. cent par année.

« On lance des programmes d'économie d'énergie, qui nous aident à diminuer la croissance de neuf térawatts d'ici 1999, affirme M. Delisle. On prévoit le maximum d'économies d'énergie, sans que ça coûte plus cher. »

« Les Québécois peuvent décider de faire plus d'économies, mais ils devront mettre le prix. On peut aussi passer au nucléaire ou au thermique. Mais c'est plus cher, et moins acceptable au niveau environnemental. »

Erreurs et illusions, rétorque Jean-François Turmel, du groupe Au Courant, une nouvelle organisation qui réclame un vaste débat sur l'énergie.

« La Suède a décidé de ne plus construire aucune centrale nucléaire et de protéger des rivières très importantes. Là-bas, ils produisent 140 térawatts/heure par année. Juste avec les programmes de conservation d'énergie, ils comptent diminuer cette production à 88 térawatts d'ici à l'an 2010, tout en soutenant la croissance économique. »

« Il ne suffit pas d'installer des

thermostats programmables, mais de mieux planifier les villes pour limiter l'étalement urbain. Isoler les maisons locatives, accroître le transport en commun, promouvoir de nouvelles techniques comme les chauffe-eau solaires », ajoute Jean-Philippe Waub, chercheur à l'École des Hautes études commerciales.

Hydro prévoit une croissance annuelle de la demande de 0,6 p. cent dans les secteurs domestique et agricole, de 1,2 p. cent dans le secteur général et institutionnel et de 3,6 p. cent dans le secteur industriel.

À elles seules, les nouvelles alumineries exigeront 15 térawatts/heure de plus par année d'ici à 2006, soit plus que la croissance de tout le secteur résidentiel. Quatre projets sont en cours : ABI à Bécancour, Lavalco à Deschambault, Alouette à Sept-Îles et Reynolds à Baie Comeau. Le fleuve Saint-Laurent deviendra la « vallée de l'aluminium ».

« Il est loin d'être sûr que ces projets sont avantageux pour le Québec, affirme Jean-Thomas Bernard, directeur du Groupe de recherche en économie de l'énergie de l'Université Laval. Les alumineries exportent l'électricité en lingots plutôt qu'en fil. »

« Hydro vendra son électricité aux alumineries moins cher qu'aux Américains. Cela représentera un manque à gagner de 300 millions \$ par an pour les 25 prochaines années. En terme d'emploi, c'est comme si on donnait aux alumineries un subside de 100 000 à 200 000 \$ par année pour chaque emploi créé. »

C'est un rabbin «colombe» qui a fait tomber le gouvernement d'unité nationale en Israël

VICTOR CYGIELMAN

collaboration spéciale
JERUSALEM

Le gouvernement Shamir est tombé jeudi soir. Par 60 voix contre 55. Les travaillistes étaient eux-mêmes étonnés par l'ampleur de leur victoire, acquise grâce à l'absence de cinq députés du Shas (parti orthodoxe sépharade), qui ont quitté la Knesseth, quelques minutes avant le vote, sur les ordres du rabbin Ovadia Yossef, leur guide spirituel.

Au début de la semaine prochaine, le président Herzog commencera ses consultations et convoquera les représentants de tous les groupes parlementaires. Il confiera la tâche de former un nouveau gouvernement à un des leaders des grands partis: Likoud ou Travailliste. Il est probable que cette mission sera confiée à Shimon Pérès, président du Parti travailliste. Ne fut-ce que parce que le groupe parlementaire travailliste est aujourd'hui plus nombreux que le groupe du Likoud, après le départ de cinq députés du Likoud pour former un groupe parlementaire distinct. Aujourd'hui, il y a 39 députés travaillistes à la Knesseth, contre 36 au Likoud.

Pourquoi le rabbin Yossef a-t-il provoqué la chute du gouvernement Shamir? Depuis quelques mois, ce rabbin vénérable multipliait des déclarations considérées comme «colombes». Il disait, ouvertement, préférer la paix aux territoires.

«La terre d'Israël est sacrée, mais les vies humaines le sont en-

core davantage», disait-il, à la stupefaction de nombreux de ses fidèles, des juifs d'origine marocaine, qui avaient déserté le Likoud, aux dernières élections, pour voter Shas, par dévotion pour leur rabbin.

À vrai dire, le rabbin Ovadia Yossef avait fait l'impossible pour trouver un compromis entre Likoud et Travaillistes, afin de sauver le gouvernement d'union nationale. Mais M. Shamir ne voulait pas s'engager à dire OUI au plan de dialogue avec les Palestiniens du secrétaire d'État américain Baker, comme le demandait le rabbin. Même au bout d'un délai de réflexion de trois ou six semaines. Une bonne partie des ministres du Likoud, consultés, s'y opposaient.

Une fois de plus, Shamir devait choisir: l'unité de son parti ou le processus de paix. Une fois de plus, il a préféré reculer pour ne pas mettre en danger son leadership au Likoud. Son gouvernement est tombé et son prestige est plus bas que jamais, au Likoud compris. Le vice-premier ministre David Levy l'exhorta à se retirer et à faire place, à la tête du Likoud, à un autre leader — David Levy? — qui «saura réunifier le Likoud, renouer le dialogue avec les partis religieux et restaurer la confiance du peuple dans notre parti».

Les règlements de compte commencent

Depuis 24 heures, la politique israélienne ressemble de plus en plus à un thriller, où le suspense monte au fur et à mesure que les séquences de ce film policier de-

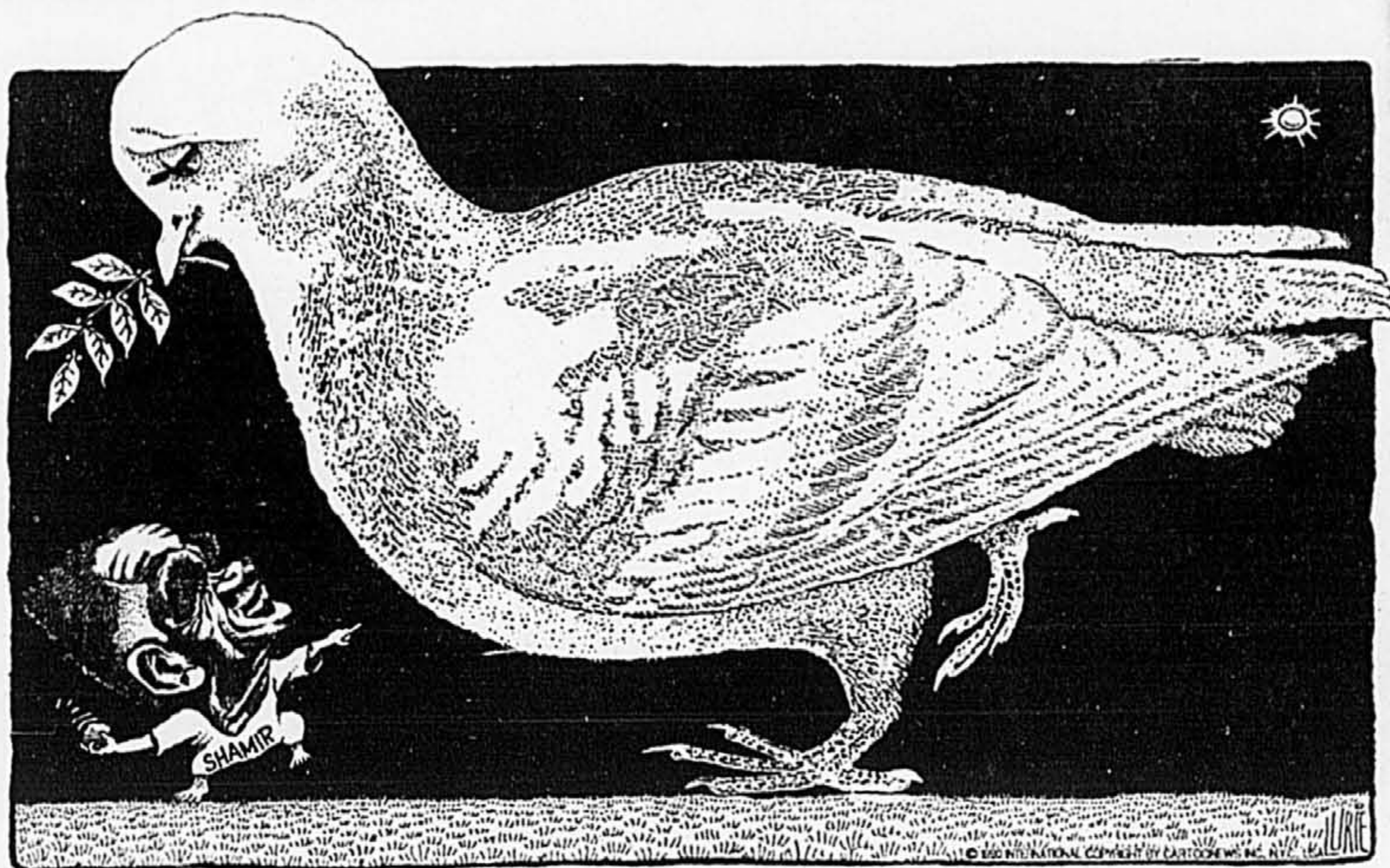
venaient plus tendues et, surtout, plus imprévisibles.

Dès jeudi matin, il était clair que le sort du gouvernement Shamir, amputé de ses onze ministres travaillistes, était suspendu à un fil... religieux.

Alors que le débat sur les motions de censure avait commencé à la Knesseth et que député après député montait à la tribune pour expliquer son futur vote — pour ou contre le gouvernement — les discussions décisives se déroulaient ailleurs, dans les salons de deux vénérables rabbins. D'un côté, chez le rabbin Eliezer Shah, guide spirituel du Parti orthodoxe ashkénaze Deguel Hatorah (deux députés). De l'autre, chez le rabbin Ovadia Yossef, patron spirituel du Parti orthodoxe sépharade Shas (six députés).

La tension était d'autant plus grande qu'on ignorait encore, dans les premières heures de l'après-midi, que le vote des députés du Shas, dont deux ministres siègent au gouvernement, n'était pas définitivement acquis à M. Shamir. On savait seulement que les deux députés du Deguel Hatorah attendaient les instructions du rabbin Shah, 92 ans, qui faisait sa sieste et ne pouvait être dérangé...

Or, le vote de ces deux députés religieux devait être décisif. Le camp travailliste avait réuni 60 voix, contre 58 au camp du Likoud. Même si les deux députés allaient s'abstenir, le gouvernement tombait. Mais si le rabbin Shah décidait qu'il fallait voter pour le gouvernement, le score allait être 60 voix contre 60 et M. Shamir était sauvé.



À ce moment-là, la plupart des députés ne savaient pas encore que le rabbin Yossef avait déjà déposé une bombe devant la porte de M. Shamir, une bombe qui risquait de changer le vote des députés du Shas.

Au moment où des ministres, des députés et une meute de journalistes essayaient — en vain — de déchiffrer le sens véritable des déclarations du rabbin-député Ravitz, porte-parole du Deguel Hatorah, le député Shimon Pérès (encore vice-premier ministre et chef du trésor) recevait un message confidentiel du rabbin Yossef.

Dans la lettre, le guide spirituel des six députés du Shas proposait au président du Parti travailliste un compromis contenant quatre points cruciaux et les deux dirigeants, MM. Shamir et Pérès, devaient accepter l'ensemble des points, qui formaient un tout indivisible.

1) M. Shamir s'engageait à répondre OUI au plan de paix de

l'Américain Baker, dans une semaine ou dix jours au plus tard.

2) M. Pérès s'engageait à ce que Jérusalem reste unifiée sous souveraineté israélienne.

3) M. Pérès s'engageait encore à ne pas demander la poursuite du dialogue israélo-palestinien si l'OLP se substituait à la délégation palestinienne et dictait à ses membres leur ligne de conduite.

4) M. Shamir commençait par renommer les onze ministres travaillistes à leurs fonctions précédentes au gouvernement.

Inutile compromis

M. Pérès signa le premier la lettre du rabbin Ovadia Yossef. «Je n'étais pas heureux de ce compromis», nous dit le leader travailliste, «mais j'ai signé le premier, comme il me l'a demandé, par respect pour le rabbin Ovadia Yossef et pour sauver, si possible, le processus de paix».

M. Shamir, après avoir consulté ses proches, dit au messager du

rabbin qu'il ne peut encore signer et demande à voir le vénérable rabbin au domicile de ce dernier.

En attendant, le premier ministre israélien demande au président de la Knesseth d'ajourner le vote de deux heures. Cela se passe littéralement trois minutes avant que ne commence le vote sur les motions de censure à la Knesseth.

De nombreux députés, de gauche comme de droite, protestent, mais le président et membre du Likoud répond favorablement à la requête de M. Shamir. Ce dernier se rend chez le rabbin Yossef. Peu après, arrivent Rabin (ministre travailliste de la Défense), puis Pérès. Après une petite heure, Shamir, Pérès et Rabin quittent la maison du rabbin, l'air sombre. Le chef du gouvernement ne veut pas répondre aux questions des journalistes.

«Tout est terminé. Il faut voter», dit M. Pérès. Shamir refuse de s'engager à répondre OUI à Baker.»

Tous les Irlandais n'ont pas le coeur à la fête

Aux États-Unis, 150 000 immigrants illégaux vivent dans la crainte d'être retournés en Irlande

RICHARD HETU

collaboration spéciale
NEW YORK

Dans l'anonymat de la foule en marche, Moira Philbin se risquera à célébrer son héritage irlandais, cet après-midi, lors du traditionnel défilé de la St. Patrick, dans la Cinquième avenue.

Il s'agira pour elle d'une rare occasion de porter en public le vert de son île natale. «Je suis un peu paranoïaque», explique cette jeune femme de 24 ans, à la chevelure blonde et au teint de pêche. «En temps normal, je n'ose pas dire d'où je viens.»

Moira Philbin, du comté de Mayo, est une immigrante illégale. Il y a 14 mois, elle a joint les rangs des quelque 150 000 jeunes Irlandais qui, au cours des dernières années, ont quitté leur pays et son économie en crise pour tenter leur chance aux États-Unis. Comme la plupart d'entre eux, elle s'est rapidement trouvé un emploi. Mais sans la fameuse «carte verte» qui lui permettrait de travailler dans la légalité, elle vit souvent dans l'angoisse.

«Quand j'entends dire que des gens ont été arrêtés et renvoyés en Irlande, j'ai toujours peur d'être la prochaine», laisse tomber Moira, qui travaille comme secrétaire grâce à un nom et à un numéro de sécurité sociale d'emprunt.

A New York, ils sont environ 70 000 jeunes Irlandais à partager la crainte de Moira. Victimes d'une politique d'immigration qui favorise les immigrants ayant des proches parents aux États-Unis, ils vivent en marge de la société, souvent incapables d'ouvrir un compte de banque ou de visiter leurs parents malades en Irlande.

Des quartiers reverdis

Malgré la précarité de leur situation, les jeunes immigrants illégaux d'Irlande ont néanmoins réussi à reverdir de belle façon les vieux quartiers irlandais de la métropole américaine, où les Hispaniques et les Asiatiques avaient gagné du terrain depuis les années 70. Ainsi, Woodside, en plein coeur de Queens, et Woodlawn, dans le nord-ouest du Bronx, ont vu plusieurs pubs, clubs sociaux et comptoirs de fish and chips ouvrir leurs portes depuis quatre ou cinq ans.

Et le dimanche, c'est désormais par milliers que les jeunes Irlandais se rendent au Gaelic Park, situé dans Woodlawn, pour prendre part ou assister à une partie de football gaélique ou de hurling, les deux sports favoris en Irlande. Loin de Manhattan et de ses gratte-ciels, on se croirait facilement à Dublin.

Dans les pubs, les enfants de l'Eire ne font cependant pas toujours honneur à leurs ancêtres, commandant parfois une Guinness «légère», comme si cela n'était pas un sacrilège.

Sauf exception, les jeunes Irlandais travaillent dans la construction, comme secrétaires ou com-

me bonnes d'enfant. Tant qu'ils sont illégaux, leurs chances d'avancement sont presque nulles. Moira, par exemple, est informaticienne de formation. Depuis son arrivée à New York, elle doit cependant se contenter de faire du travail de réceptionniste et de secrétaire.

«Si j'avais ma carte verte, je pourrais toucher deux ou trois fois plus d'argent comme informaticienne», déclare-t-elle. «J'ai reçu plusieurs offres d'emploi depuis mon arrivée. Mais je ne peux pas les accepter. Les compagnies n'embauchent plus d'illégaux. Elles doivent payer une amende de 10 000 \$ quand elles se font prendre.»

Des visas à la loterie

En dépit d'un avenir incertain aux États-Unis, Moira n'a pas l'intention de retourner en Irlande. Car elle a toujours espoir d'obtenir un visa d'immigrant. Et c'est pour cette raison qu'elle assiste cette semaine, aux côtés de plusieurs autres immigrants illégaux, à une réunion publique du Mouvement irlandais pour la réforme de l'immigration (MIRI), à Woodside.

Fondé il y a trois ans par des jeunes immigrants illégaux d'Irlande et des Américains d'origine irlandaise, ce mouvement poursuit un double objectif. À court terme, le MIRI a pour but d'aider les Irlandais à obtenir la plus grande part des 40 000 visas d'immigrants que le gouvernement américain fait tirer depuis 1986 parmi les ressortissants de 36 pays — surtout européens — qui sont «frappés de manière défavorable» par les présentes lois d'immigration.

À ce jour, environ 25 000 visas ont été distribués de cette façon. Les Irlandais ont remporté la majorité d'entre eux, profitant d'un bon sens de l'organisation et d'une faille dans le tirage pour envoyer plusieurs formulaires par personne. Un stratagème qui n'a cependant pas encore réussi à Tom, un travailleur de la construction de 30 ans, originaire de Galway.

«J'ai envoyé 200 formulaires lors de la dernière loterie et mon nom n'a pas été tiré», s'est plaint Tom, qui préfère taire son dernier nom. «Je connais des gars qui ont envoyé un ou deux formulaires et qui ont gagné. Il reste maintenant 15 000 visas à distribuer d'ici la fin de septembre. L'espère être parmi les chanceux cette fois-ci.»

Un combat à Washington

Sinon, le dernier espoir de Tom résidera dans le combat que mène le MIRI à Washington. Grâce aux efforts du mouvement et aux pressions d'autres organisations de la communauté irlandaise-américaine, pas moins de six projets de loi sont présentement à l'étude qui aideraient, de différentes façons, les immigrants illégaux à régulariser leur situation.

«Nous ne demandons que justice», a soutenu John Dillon, 31 ans, un des fondateurs du MIRI.



Toutes les fins de semaine, plusieurs immigrants irlandais se donnent rendez-vous au «Gaelic Park», situé dans le nord du Bronx.

«Présentement, les ressortissants de 15 pays obtiennent 60 p. cent des visas. À notre avis, tous les pays devraient avoir la même chance.»

Le combat du MIRI revêt une importance capitale pour la communauté irlandaise-américaine. Pour s'en convaincre, il suffit de noter que, pour la première fois depuis 1948, les organisateurs du défilé de la Saint-Patrick à New York ont accepté qu'une nouvelle bannière apparaisse aujourd'hui aux côtés du traditionnel «England Get Out Of Ireland». La nouvelle bannière se lira ainsi: «Immigration Reform Now».

«Nous entrons dans une phase critique», a reconnu Don Martin,

un lobbyiste à l'emploi du MIRI. «Je n'ose pas imaginer ce qu'il adviendra de nos frères et de nos soeurs irlandais si une loi n'est pas adoptée à Washington dans les prochains 200 jours. Je ne suis pas certain que nous obtiendrons une autre chance de faire passer une loi convenable l'année prochaine ou l'année d'après.»

Moments de découragement

Née il y a 25 ans à Cork, Marie avoue qu'elle est un peu lasse de toute cette incertitude.

«Ça fait trois ans que je suis bonne d'enfant», dit cette brune aux très fort accents irlandais. «Avant de venir ici, j'ai travaillé comme secrétaire à Manchester,

en Angleterre. Parfois, je me demande si je ne devrais pas y retourner.»

Et d'ajouter: «Tout est tellement plus compliqué sans documents légaux. Quand on veut s'abonner au téléphone ou quand on demande un permis de conduire, on se sent toujours mal à l'aise parce que des gens vont poser des questions. C'est comme si une épée était toujours suspendue au-dessus de notre tête.»

Tom, dont le front dégarni est déjà ridé, admet aussi qu'il connaît des jours de découragement.

«Je serai toujours conscient et reconnaissant du fait qu'il y a du travail pour tout le monde à New York», dit-il. «Mais personne ne

veut travailler dans la construction toute sa vie. Comme tout le monde, je souhaite améliorer mon sort. Mais, sans carte verte, c'est impossible.»

Moira veut pour sa part éviter de s'apitoyer sur son sort. Elle se souvient que son frère, âgé de 23 ans, avait décidé, il y a deux ans, de mettre un terme à sa vie d'immigrant illégal à Boston. Mais il est vite revenu sur sa décision.

«Quand il est retourné en Irlande, il s'est aperçu que ses amis étaient tous partis», raconte-t-elle. «Dès qu'il a pu mettre la main sur un visa de touriste, il est revenu aux États-Unis. Rien n'est simple pour les jeunes de notre génération.»



Un des nouveaux pubs qui viennent de voir le jour dans le quartier Woodside, de Queens.

PORTRAIT

Gisèle Halimi, l'enfant terrible

« J'ai eu la chance de plaider dans des procès qui remettent en cause les rouages de la société »



SUZANNE COLPRON

Petite, elle engage un combat contre l'institution qui la traite de « sale bicote ». Adolescente, elle se révolte contre le Dieu des juifs. Jeune avocate, elle refuse de prêter le serment traditionnel...

Enfant terrible, Gisèle Halimi? « J'ai toujours eu un sale caractère », dit-elle avec le sourire.

De passage à Montréal cette semaine pour présenter une conférence sur la « défense irrespectueuse », dans le cadre de la réunion annuelle de la Fondation du Barreau du Québec, Gisèle Halimi en profite pour bavarder avec les journalistes.

Elle qui n'avait jamais mis les pieds à Montréal avant dimanche dernier n'a pas de temps à perdre. Le tour guidé ce sera pour une prochaine fois. « Je vais revenir cet été », promet-elle.

Menuet et élégante, Gisèle Halimi, 62 ans, parle avec chaleur de son combat de femme, de sa carrière de juriste, de ses trois enfants et de son cher magicien de père, Edouard. Une feuille de route impressionnante...

Licenciée en droit à la faculté

de Paris, elle est avocate à la Cour de Paris depuis 1956, spécialisée en droit criminel et en droit d'auteur. Au nombre de ses amis: Miou-Miou, Matta, Henri Cartier-Bresson, Claire Brétcher...

De 1981 à 1984, elle a été députée à l'Assemblée nationale. Puis chargée de mission par le premier ministre, de 1984 à 1985, et ambassadrice de la France auprès de l'Unesco, de 1985 à 1986. Gisèle Halimi représente la France au Conseil exécutif de l'Unesco jusqu'en 1987 et devient « conseiller spécial » de la délégation française à l'Assemblée générale de l'ONU jusqu'en 1989.

Tout au long de ces années, deux procès l'ont particulièrement marquée. El Halia et la défense des militants du F.L.N. pendant la guerre d'Algérie et le procès de Bobigny sur l'avortement.

Tous les handicaps

« J'ai eu la chance de plaider dans des procès qui remettent en cause les rouages de la société », dit-elle, en entrevue à *La Presse* dans sa suite au Ritz Carlton. « Pour être libre, il faut remettre en question les lois. Et donner à l'avocat un rôle de contestation et d'invention. »

Au sujet du rôle d'avocat, elle ajoute: « Pour ma part, j'essaie de comprendre comment un homme devient un voleur ou un meurtrier et de ne pas perdre de vue qu'il fait partie de la société. Un jour ou l'autre, il sortira de prison

et on devra le récupérer. Il ne faut pas le transformer en bête sauvage. »

Déterminée, Gisèle Halimi savait ce qu'elle voulait faire dans la vie à 11 ans. Pour une petite fille d'un pays colonisé, la Tunisie, élevée dans une famille pauvre et superstitieuse — ses parents ont caché sa naissance pendant trois semaines parce c'était une fille —, elle avait du front tout le tour de la tête.

« J'ai eu la chance de cumuler tous les handicaps, lance-t-elle à la blague. Je voulais apprendre à me défendre et à expliquer les choses. »

Sa détermination a été mise à l'épreuve une fois. Inscrite à la faculté de droit de Paris, elle complète aussi une licence en philosophie. Entre les deux, elle hésite... « J'avais 18 ans et je voulais tout apprendre. La philosophie m'intéressait beaucoup. Mais je crois que pour être avocat, il ne suffit pas de plaider dans les grands procès. Il faut aussi embrasser toute la condition humaine. »

Passionnée et farouche partisane de la liberté, elle n'a jamais regretté d'avoir plaidé une cause. « Je n'ai aucun talent pour défendre une cause en laquelle je ne crois pas. Bien sûr, il y a des moments accablants, avoue-t-elle. On se demande parfois à quoi on sert. Mais il reste la satisfaction d'avoir servi l'honneur. Le con-



Gisèle Halimi: « Les jeunes femmes ont moins conscience de la nécessité du combat. »

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, *La Presse*

nelle en principe. Mais il y a encore un long chemin à parcourir. On a beaucoup de choses à conquérir et il faut préserver les acquis parce que rien n'est irréversible. »

La vraie démocratie passe, selon elle, par un partage du pouvoir entre les hommes et les femmes. « Les deux sexes doivent être également représentés à tous les niveaux de direction. Nous sommes deux genres de l'humanité. Nous avons des systèmes de valeurs différents mais la même aptitude à diriger. »

Et les jeunes? « Je leur reprocherais de ne pas très bien comprendre que l'important c'est la solidarité. Les jeunes femmes ont moins conscience de la nécessité du combat. C'est pourtant une chose fondamentale. Il ne faut pas laisser les hommes diviser la population et dresser les femmes contre les hommes. »

Gisèle Halimi n'a jamais adhéré à un parti. « Non, jamais, jamais... Je ne crois pas qu'on puisse être féministe dans un parti. Un jour ou l'autre, vous perdez votre indépendance parce que le parti vous dit: voilà c'est l'ordre du parti. »

Le temps passe... Gisèle Halimi doit quitter pour une autre entrevue. La Fondation du Barreau du Québec la recevait mercredi soir. Cet organisme sans but lucratif soutient et subventionne la recherche juridique. Il regroupe des avocats, des notaires, des professeurs, des juges et des étudiants.

damné aura au moins eu la chance de crier son honneur et son mépris de ses bourreaux. »

Jean Rostaud, de l'Académie française.

Que pense-t-elle du féminisme aujourd'hui?

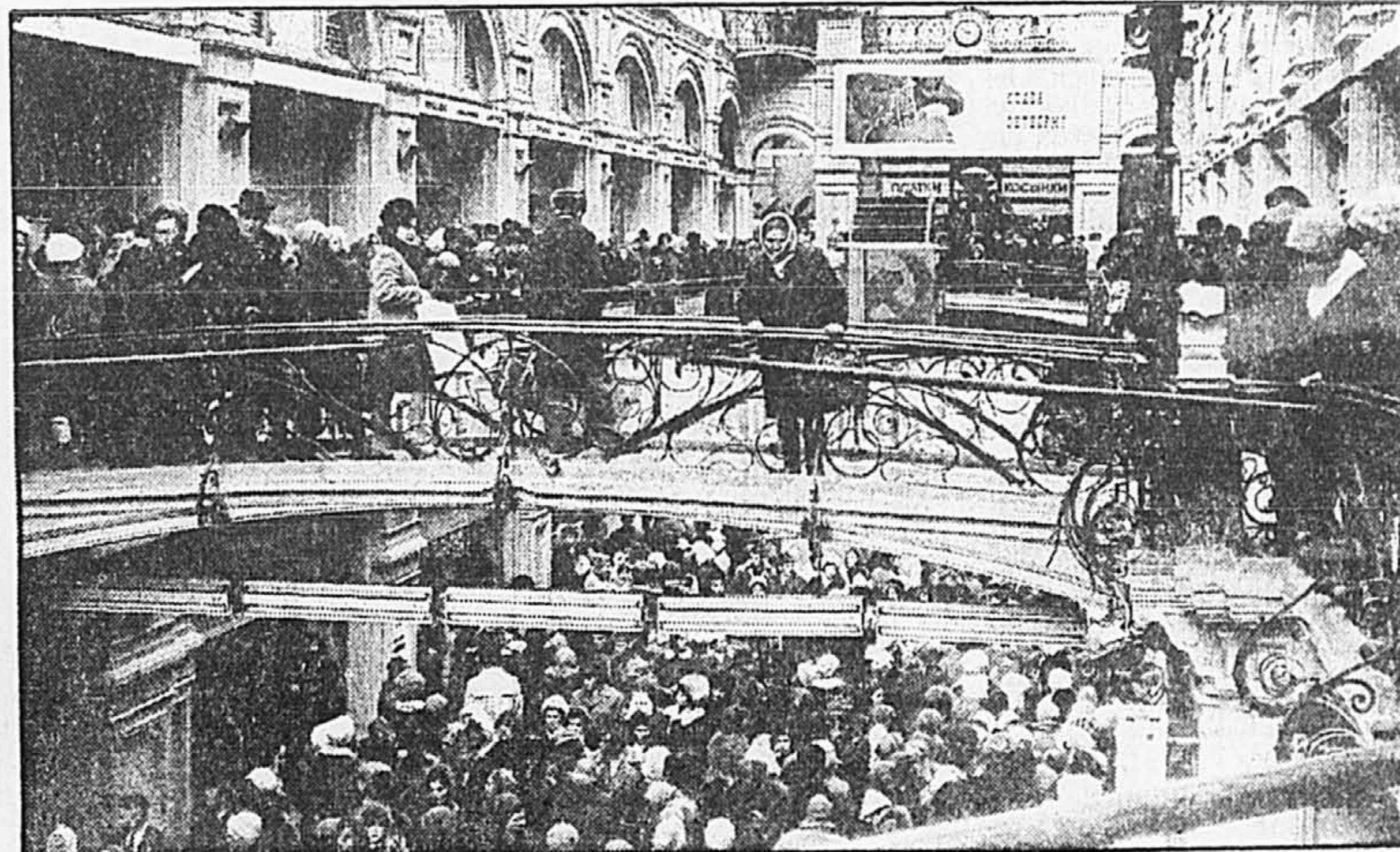
Choisir sa cause

Féministe depuis l'enfance — elle refuse de servir ses frères et fait la grève de la faim pour protester —, Gisèle Halimi préside aussi le mouvement *Choisir la Cause des Femmes*, fondé en 1971 avec Simone de Beauvoir et

« On a tendance à dire que le féminisme est en crise. En fait, ce n'est pas du tout ça. On peut dire: voilà, les femmes ont un certain nombre d'acquis. Elles peuvent choisir de donner la vie et elles ont accès à l'égalité profession-



Ces files d'attente absorbent une grande partie de la productivité du pays.



Entre la glasnost et les pénuries, les statisticiens soviétiques sont des poètes

SOPHIE HUET
collaboration spéciale
MOSCOU

Pour la première fois depuis 72 ans, le Soviet suprême vient d'adopter à la quasi-unanimité (350 voix sur 371 votants) une loi sur les différentes formes de propriété en URSS. Il y est notamment question de la propriété « du citoyen », un terme soigneusement choisi pour éviter l'emploi du mot tabou *privée*.

Cette loi révolutionnaire, applicable à partir du 1^{er} juillet prochain, autorise même l'héritage. Mais entre les textes et la pratique, entre les droits et les mentalités, le fossé est loin d'être comblé. L'Union soviétique, devenue un immense chantier de réformes fiscales, monétaires, dans les entreprises... doit surmonter les difficultés inextricables pour passer, après sept décennies d'économie dirigée, coulée dans le moule marxiste, à l'économie de marché, à l'occidentale.

Petit homme trapu aux cheveux noirs, plaqués sur le crâne, le vice-ministre des Finances de Gorbatchev, M. Raevsky, nous reçoit dans une salle de réunion du ministère, à Moscou. En signe de bienvenue, du café et des bonbons au chocolat sont distribués. Entouré de quatre collaborateurs, le personnage central de la réforme économique tient des propos irréalistes.

L'inflation est-elle importante en URSS?

« Nos statisticiens poètes, répond le vice-ministre, ont appelé l'inflation des étalages vides! » M. Raevsky, qui prépare activement une hausse de l'impôt sur le revenu (actuellement plafonné à 13 p. cent) et l'introduction d'un nouvel impôt sur la valeur ajoutée des produits (pour 1995), n'hésite pas à critiquer l'ancien régime: « Le principe de la planification a été tout à fait erroné », déclare-t-il. « Et l'on sent que la tension monte. Les groupes de population à revenus plus élevés augmentent, ce qui est mal vu par le peuple... »

Les entreprises « coopératives » (un terme pudique pour ne pas dire « privées ») font une timide apparition. Leurs dirigeants sont considérés comme « des voleurs » et sous la pression hostile de l'opinion publique, le gouvernement freine le processus...

Avenir... lunaire

Une histoire, que raconte le journaliste vedette d'*Argumenti i fakti* (hebdomadaire économique qui tire à 34 millions d'exemplaires), montre l'ampleur des réticences des habitants, face à un avenir qui ressemble pour eux à un paysage lunaire.

« Les Soviétiques ont le choix entre deux situations, raconte M. Pavlov. Deux hommes sont en prison dans la même cellule et se partagent la même pittance. Ou bien ces deux hommes sont en liberté, mais l'un gagne deux cents roubles par mois et l'autre cent roubles. »

Entre les deux cas de figure, la majorité des Soviétiques choisissent le premier: mieux vaut la pénurie pour tous, avec son économie parallèle, sa corruption et ses marchandages, que l'apparition d'inégalités sociales. Face à ces mentalités tenaces, le capitalisme a, avant même de prendre son envol, du plomb dans l'aile!

Certains chiffres laissent paniquer. Ainsi, une ménagère moscovite passe en moyenne trois heures par jour (pendant son temps de travail) à faire la queue aux portes des magasins pour tenter de se nourrir: un parcours du combattant quotidien. En pleine période de perestroïka, trente milliards d'heures sont gaspillées chaque année pour attendre l'arrivée incertaine d'un kilo de pommes de terre, au goût prononcé de nitrate, ou d'un bocal de cornichons.

Depuis deux ans, les étalages du *Gastronom*, grand magasin d'alimentation de Moscou, sont désespérément vides. Quelques tranches de saucisson? Le cadeau suprême. Du café soluble en poudre? Introuvable, en dehors des « beriozka », magasins réservés



Ce n'est pas du jour au lendemain que les Russes vont pouvoir s'adapter à une économie de marché.

aux étrangers. Une tranche de viande rouge? Une denrée trop luxueuse, à 20 roubles (cinq dollars canadiens) le kilo, quand on sait qu'un Soviétique gagne entre 150 et 250 roubles de salaire mensuel.

Le verdict est clair: l'Union soviétique n'arrive pas à nourrir sa population avec les moyens autorisés par son idéologie. Pour lutter contre l'alcoolisme, l'État a fait détruire des centaines d'hectares de vignoble mais face à la

prolifération des fabriques clandestines d'un alcool infâme, qui fait des ravages sur la santé, le gouvernement fait marche arrière. La vodka a retrouvé sa place sur les étalages des magasins.

Vie quotidienne

Alors que les loyers (15 roubles) et les charges — électricité, gaz, téléphone (10 roubles) — sont extraordinairement bon marché, 60 p. cent du budget d'une famille est englouti dans la nourriture. C'est la préoccupation

numéro un, et toute ménagère se doit d'emporter chaque matin un petit sac en plastique, au cas où un précieux arrivage de marchandises surviendrait sur son chemin...

Quelques mots clés de la vie quotidienne:

■ « *Rabota* » (le travail) s'emploie surtout à la forme négative, « *nie rabotayet* »: comprenez « *le service est interrompu, ça ne marche pas* »...

■ « *Otchered* » (la queue): ces files d'attente absorbent une grande partie de la productivité du pays.

■ « *Blat* » (la protection, le piston): indispensable pour obtenir un logement correct ou des produits introuvables.

■ « *Samogone* »: ce mot sert à désigner la vodka, fabriquée clandestinement à base de sucre.

■ « *Zastoy* » (la stagnation économique): dans la langue de bois, ce mot désigne l'ère Brejnev. Curieusement, pour beaucoup de Soviétiques, le « *zastoy* » a un parfum de bon vieux temps...

On ne peut qu'être frappé par la liberté de ton des Soviétiques, après cinq années de *glasnost* (transparence). La corruption et les pots de vin sont, si l'on peut dire, monnaie courante au pays des Soviets et les journaux, pourtant contrôlés par le « département idéologique » du Parti communiste, consacrent de nombreux articles à dénoncer ce qu'ils appellent des « crimes économiques », c'est-à-dire des infractions à la législation.

Affaire cotonnière

Un exemple: « l'affaire cotonnière », qui a débuté en 1987. Elle nous est racontée avec le plus grand calme par un journaliste à la longue crinière rousse et une barbe de Sage. L'histoire se passe en Ouzbékistan, dans une plantation de coton.

Pour tenter de démontrer que la productivité augmente en URSS, le gouvernement fixe à cette plantation des quotas de

production trop élevés, impossibles à atteindre avec un matériel agricole en mauvais état. Mais les ordres sont les ordres, et avec une rigueur minutieuse, les dirigeants de cette exploitation « modèle » vont falsifier tous les chiffres.

Les « trains de coton, officiellement pleins, ne transportaient en fait que de l'air », explique le journaliste. Et les factures étaient systématiquement falsifiées. Les apparatchiks du parti se rendaient complices de la manœuvre au prix de lourds pots-de-vin. Cette falsification a coûté, paraît-il, quatre milliards de roubles au budget de l'État en trois ans!

Un juge, membre du courant « alternatif » du Parti communiste, M. Glan, a mis au jour le scandale, donné les noms de responsables et démantelé les réseaux de corruption, qui allaient jusqu'aux plus hautes instances de l'État!

En Ouzbékistan seulement, 58000 personnes ont été expulsées et il y aurait eu des « mutations » au comité central... Mais comme par hasard, le juge Glan, qui a aussi mis en cause Mikhail Gorbatchev, l'accusant d'avoir reçu des pots-de-vin de commerçants du Caucase, a été « limogé » en mai 1989. Il est toujours juge, mais sans travail.

Les privilèges de la *Nomenklatura* persistent, mais les Russes ne le savent pas. Boris Eltsine, l'homme politique le plus populaire de Moscou, vient d'écrire un livre dans lequel il dénonce les mœurs et les avantages exorbitants réservés à quelques 500000 privilégiés du système (sur 300 millions d'habitants), mais les droits de parution ont été cédés aux États-Unis. Une version en français a été publiée.

Les Soviétiques, eux, ne pourront jamais lire Boris Eltsine. Ce livre ne franchira pas les frontières de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Ma jeune guide, Raissa, qui n'est pas inscrite au parti et parle un français impeccable, essaiera de se le procurer, dans quelques années... La glasnost a manifestement ses limites!

11 minutes séparent quotidiennement les Belges francophones et néerlandophones

RUDI MIEL

Collaboration spéciale

Qu'est-ce qui fait courir les Belges? Quels sont les passe-temps préférés de la Belgique en dehors de ses célèbres chaumières linguistico-communautaires qui font rire la France, en particulier, et bien d'autres Européens?

L'agence IPB (Information et Publicité Benelux) a choisi de fêter ses 50 ans d'existence en répondant à cette question, et à bien d'autres, au moyen d'un sondage géant dont les résultats viennent d'être publiés sous le titre *L'Heure du Temps* aux éditions IPB/Robert Laffont. Un travail qui met à nu le quotidien des citoyens de ce royaume aux habitudes parfois bien étranges.

N'était-il pas illusoire d'établir la fiche technique du Belge moyen, alors que sur un territoire grand comme un mouchoir de poche se heurtent deux cultures, deux tempéraments aussi contradictoires que le caractère latin des francophones et l'esprit germanique des néerlandophones? À l'heure aussi où la rupture entre les deux communautés est consommée et que la Belgique vit la phase finale de sa fédéralisation.

Même si l'enquête confirme l'existence d'une Belgique à deux vitesses, les antagonismes sont nettement moins forts que ce que quelques politiciens prétendent. Les agendas communautaires ne se détachent pas l'un de l'autre. En réalité, onze minutes séparent quotidiennement francophones et néerlandophones. Et ce différentiel concerne essentiellement les activités professionnelles qui sont plus prisées en Flandre qu'en Wallonie.

D'après un récent sondage qui a fait la une du *Soir* (le premier quotidien bruxellois), la réduction du temps de travail, même avec perte de salaire, recueille les suffrages de quatre Wallons et Bruxellois sur cinq. Les deux options préférées sont, quasi à égalité, avancer l'âge de la pension et travailler trois jours et demi par semaine. 90 p. cent des interviewés seraient d'accord pour réduire leur temps de travail et leurs revenus, à condition que cette mesure serve à créer de l'emploi.

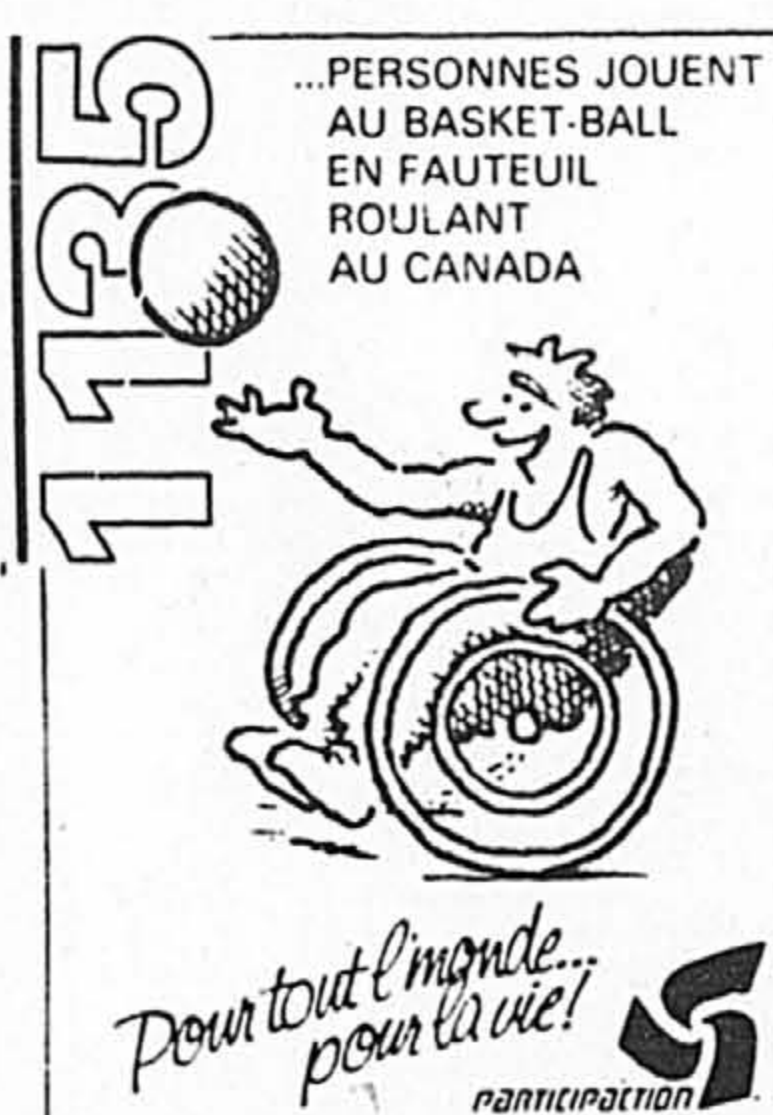
Actuellement, selon *L'Heure du Temps*, 57 p. cent des Belges exercent une activité professionnelle chaque jour en semaine et déclarent sept heures de travail quotidien (une heure de moins que ce que prévoient les conventions collectives). Si la charge des activités professionnelles était reportée sur toute la population, les Belges travailleraient quatre heu-

res par jour ouvrable, auxquelles il faudrait ajouter 48 minutes de déplacement.

Mais que feraient les Belges de leur temps libre si, pour chacun, la durée du temps de travail était réduite? Ils passeraient plus de temps en famille, à rencontrer des amis ou faire des travaux ménagers. La télévision n'arrive qu'en onzième position.

Gare pourtant à l'écart entre rêves et réalité. *L'Heure du Temps* détermine une moyenne de 5 h 33 de loisirs par jour ouvrable, dont 2 h 08 consacrées à regarder la télévision. Paradoxalement, dans la liste des activités les plus appréciées, la télévision n'est même pas citée. Le Belge ne prend pas suffisamment le temps de faire ce qu'il aime. Ce qu'il préfère, il le pratique peu, et ce qu'il déteste, il le pratique énormément. Ainsi, le cinéma est en 6e position des préférences et en 41e place dans le répertoire des activités effectivement pratiquées. L'activité la plus appréciée est la pratique d'un sport, alors que 59 p. cent de la population n'en fait jamais. La Belgique s'active sportivement pendant huit minutes chaque jour.

Les activités les plus populaires qui viennent ensuite au classement sont: discuter, visiter des amis, sortir, manger à l'extérieur, aller au cinéma, se promener, aller au théâtre et au concert et assister à des rencontres sportives. L'esprit de convivialité de la Belgique, du Nord ou du Sud, est une des grandes constantes de l'étude. D'un abord réservé, le Belge aime vivre ensemble. Mais aux joies de la foule, il préfère le plaisir des petits comités. Le Belge conserve ses amis très longtemps. Il consacre 41 minutes par jour à leur rendre visite, ainsi qu'à la famille. Inquietant: un Belge sur huit ne visite jamais personne et un sur quatre ne téléphone jamais.



La Belgique lit 44 minutes par jour (le journal 22 minutes, le magazine 10 minutes et un roman 12 minutes). Les francophones lisent davantage de livres que les néerlandophones, mais consacrent moins de temps à lire le journal.

Petit scandale: l'homme dispo-

se d'une heure de loisirs de plus que la femme.

Le sommeil divise le Nord et le Sud du pays. Si la Belgique dort en moyenne 8 h 37 par jour, les Wallons profitent de leur lit 17 minutes de plus que les Flamands. La Belgique fait une sieste

quotidienne de 22 minutes (30 p. cent de la population fait la sieste chaque jour).

Pour boucler la journée, il faut encore compter 1 h 29 pour les tâches ménagères (la femme passe cinq fois plus de temps à nettoyer que l'homme), 24 minutes pour les achats et 43 minutes pour la

préparation des repas (un homme sur trois ne touche jamais à un ustensile de cuisine). Reste 1 h 24 pour manger, 19 minutes pour s'occuper des enfants et 35 minutes pour les soins corporels (un homme sur dix ne touche jamais à un rasoir et une femme sur trois ne se maquille jamais).

★ LA BAIE ★

ESTÉE LAUDER

Time Zone

Complexe reprogrammeur d'hydratation

Bonne nouvelle pour toutes celles dont l'épiderme souffre de déshydratation prématurée! Le Complexe reprogrammeur d'hydratation TIME ZONE, produit d'avant-garde, traite avec des résultats visibles les causes multiples de dessèchement de la peau. TIME ZONE... vous n'avez peut-être jamais connu de traitement aussi efficace contre le dessèchement cutané!



VOTRE PRIME:
Style Seekers
de Estée Lauder

Ensemble offert, sans frais supplémentaires, avec tout achat de 18\$ ou plus de produits Estée Lauder.

- FACEWASH — Système auto-moussant, 40 ml. Gel rafraîchissant qui nettoie en profondeur pour déloger sécrétions sébacées, traces de maquillage, impuretés et cellules mortes.
- DÉMAQUILLANT LIQUIDE DOUX POUR LES YEUX, 30 ml. Ne laisse aucune trace de gras sur la peau.
- MASCARA CRÈME. Brillant, épais et merveilleusement crémeux.
- ROUGE À LÈVRE ALL-DAY. Teinte lumineuse et tenace.
- BEAUTIFUL — Lotion parfumée pour le corps, 30 ml. Elle hydrate la peau, tout en l'adoucissant et en la parfumant.

Venez au comptoir Estée Lauder profiter de cette prime offerte jusqu'au 24 mars 1990. Une seule prime par client(e). Quantités limitées.

SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!

- Centre-ville de Montréal: lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
- Succursales: lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

- Centre-ville de Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Centre Rockland 739-5521 • Centre Laval 688-8970
- Carrefour Laval 687-1540 • Fairview, Pointe-Claire 697-4870 • Galeries d'Anjou 353-3300 • Jardins Dorval 631-6741
- Mail Champlain 466-3220 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la Baie

Jepense donc je lis

La Presse

LE MAROC ENTRE AMIS

Groupe accompagné en français de Montréal

1^{er} sem. pension complète + sem. add. demi-pension + repas dans une famille Marocaine

CIRCUIT VILLES IMPÉRIALES + 1 SEMAINE À AGADIR

Départs:	19 mai	16 juin	14 juillet	18 août
	\$1299	\$1429	\$1529	\$1389
	+ 199	+ 199	+ 199	+ 199
	+ 19	+ 19	+ 19	+ 19

1 semaine - Hôtel Salam Agadir

(incluant: vol - transferts - hébergement en demi-pension) \$739 + 130 + 19 En vigueur jusqu'au 28 avril.



SOIRÉE D'INFORMATION
LE 20 MARS
(514) 735-6591

royal air maroc

Par des experts dans un restaurant marocain
POUR RÉSERVATIONS ET INFORMATIONS
(514) 271-8840



**UNIVERSITÉ INTERNATIONALE
DE LANGUE FRANÇAISE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT AFRICAIN
À ALEXANDRIE D'ÉGYPTÉ:
UNIVERSITÉ SENGHOR**

Université privée, reconnue d'utilité publique internationale.

Programmes professionnels approfondis de Troisième Cycle, de 2 ans à temps plein.

Réservés à des candidats, candidates, titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de 2e cycle ayant une expérience professionnelle de 3 ans au moins.

Le succès au concours d'entrée comporte l'octroi d'une bourse de l'université.

Programme Nutrition-Santé.

Programmes Administration Finance et Gestion de Projets.

Programme Gestion de l'Environnement.

Ouverture des inscriptions: 15 janvier 1990, clôture 1^{er} avril 1990.

Pour toutes informations et pour obtenir un dossier de candidature, écrire ou téléphoner à:

UNIVERSITÉ SENGHOR

3, rue Abou El Fida B.P. 107
Zamalek, 11211 LE CAIRE (Égypte)
Tél. et téléfax: 202.341.21.51

3, rue de Seine, 75006 PARIS
Tél.: 40.51.00.91
Téléfax: 40.51.00.92